

Editorial mars 2019

Pierre Dherte : Président



Cher.e.s toutes et tous,

“En mai, fais ce qu’il te plaît” !

Voici quelques bonnes nouvelles pour notre Union ?

Plus loin dans ce bulletin, vous retrouverez tous les points détaillés de nos différentes actions entreprises, notamment précisées dans la prise de parole du Président lors de l’AG de mars. Vous pourrez également consulter quelques documents de référence, courriers récents de la Ministre Greoli à l’Union, lettre ouverte UAS à la Ministre, articles de presse, extraits de débats parlementaires, etc.

Un vent favorable soufflerait-il sur notre Union ? A l’heure où j’écris ces lignes, la Ministre Greoli vient de nous faire parvenir, le 30 avril dernier, sa réponse suite à notre rendez-vous que nous avons eu avec elle et son Cabinet le 12 mars. Ce rendez-vous faisant lui-même suite à notre lettre ouverte à la Ministre lui étant envoyée le 23 janvier. Cette lettre ouverte ayant elle-même suscité un débat parlementaire houleux au Parlement le 4 février dernier entre les différents députés et la Ministre, plusieurs articles de presse en ont fait écho, etc. C’est vrai que nous avons mis les bouchées doubles à l’Union !

Nous avons donc (encore) suscité quelques “vagues” depuis janvier sur la plage des politiques culturelles ! Elections approchant, ces vagues ont fait des “remous” ! Nous demandions pourtant simplement que la Ministre honore enfin ce qu’elle avait promis: mettre en place durant sa législature les trois points d’importance que nous évoquions dans notre lettre ouverte, à savoir : “Statut”, “emploi artistique des opérateurs”, “cadastre de l’emploi”, points figurant par ailleurs en tête de liste du plan d’action de l’opération Bouger les lignes de 2015.

La réponse écrite (positive) de la Ministre de ce 30 avril nous précise donc que : *“faisant suite à notre réunion du 12 mars dernier, je vous informe que j’ai chargé mon Administration d’organiser avant la fin de la législature la première réunion du groupe de travail sur l’emploi artistique et le statut d’artiste évoqué ensemble. Ce groupe de travail poursuivra sa réflexion sur le statut de l’artiste dans l’attente de la mise sur pied du Conseil Supérieur de la Culture”.*

Cela veut donc dire que la Ministre répond enfin à une mesure essentielle qu'elle semblait avoir oubliée durant toute sa législature. Elle initiera avant son "départ" un groupe de travail avec des experts et au sein de l'Administration de la FWB, groupe de travail qui restera en place jusqu'à la mise sur pied du CSC, ce qui veut dire, après les élections de mai !

C'est une bonne nouvelle pour l'Union et pour le secteur en général car tous, nous réclamions cela depuis 2015 ! Nous sommes donc en train de récolter les fruits de cette longue mobilisation. C'est aussi le résultat d'un constant travail de lobbying de la part de l'Union !

Nous avons demandé à la Ministre que soit également mis sur pied un cadastre de l'emploi artistique. En effet, le fait qu'il n'y ait toujours rien à cet égard aujourd'hui n'est pas vraiment une bonne nouvelle parce que tant que nous ne serons pas à même de définir l'emploi artistique, de le qualifier et de le quantifier, il sera très difficile de vérifier que celui-ci est concrètement mieux soutenu !

Vous lirez également que notre Union a été très active sur le Décret Nouvelle Gouvernance visant notamment la réforme des instances d'avis. Nous avons émis plusieurs notes à ce sujet envers l'Administration de la FWB et ce, par trois de nos administrateurs siégeant dans trois instances d'avis actuellement (Thibaut, Stéphane et moi-même).

Pour nous faire mieux entendre et de manière plus large, dès le premier mois de ma présidence, j'ai décidé d'ouvrir les portes de nos bureaux au plus grand nombre. Ainsi, pratiquement un mois sur deux, nous accueillons en nos bureaux des invités extérieurs (député politique, représentant d'autre fédération professionnelle FR ou NL, de société de gestion collective, des journalistes, etc.).

Nous pouvons aussi nous réjouir d'une très belle collecte 2018 ! J'ai fait une moyenne de nos collectes sur les 7 dernières années, on arrive à 66.414€ de moyenne/an. Sur dix ans, une seule année a dépassé 80.000 € (2007). Nous nous situons donc cette année avec 14.000€ au dessus de la moyenne sur 7 ans ! Soit aux alentours de 80.000€ pour 2018/2019 et 84.000€ l'année précédente ! Dans le top des dix dernières années !

Pour la deuxième année consécutive, cela nous a permis de faire une donation à hauteur de près de 20% apportés par l'Union seule sur l'intégralité des dons perçus en 2017 par la plateforme United Stage regroupant 43 associations culturelles et théâtres cosignataires du label. Et pour cette année 2018, l'Union a carrément participé à elle seule à hauteur de 50% sur la totalité des dons de l'ensemble des membres ! Et ce, sans réduire nos dépenses essentiellement dédiées à nos membres, que du contraire (allocations, dons, prêts, etc.).

Suite à une suggestion d'un de nos membres, j'ai pu obtenir du Théâtre National que tous les membres de l'Union profitent du tarif préférentiel de 7€ la place ! Que ce soit en petite ou en grande salle. Et ce, pour tous les spectacles à condition qu'il reste des places disponibles avant fermeture des portes. Merci à Fabrice Murgia pour son insistance auprès de ses équipes. Les prix en grande salle pouvant normalement et auparavant monter pour nous jusqu'à 30€ la place !

Enfin, nous avons rédigé un nouveau ROI (règlement d'ordre intérieur). Il convenait notamment d'adapter, corriger et mettre à jour notre première version restée à l'état de projet depuis 2015. Il est consultable sur notre site.

Je représenterai notre Union tout prochainement au Conseil d'administration de l'Académie André Delvaux qui gère la cérémonie des Magritte du cinéma. Playright nous a également sollicité pour qu'un comédien francophone soit présent à leur CA.

Enfin, point d'importance, j'ai suggéré à notre CA que nous rédigeons et présentions avant la fin avril, trois dossiers différents de demande de subvention pour notre Union. Auprès de la FWB, de Playright+ et du FSE (Fonds de Sécurité d'Existence). Ces aides financières nous paraissent utiles pour assumer un travail de plus en plus conséquent et assumé depuis de nombreuses années par une partie de nos administrateurs, entièrement bénévolement. Le fait que nous soyons de plus en plus actifs dans deux secteurs à la fois (arts vivants et audiovisuel/cinéma) demande une charge de travail assez lourde et qu'il est parfois difficile d'assumer pleinement, vu la croissance exponentielle du nombre des réunions, des dossiers à analyser, des rendez-vous à honorer, etc.

La victoire revient souvent à ceux qui persévèrent et tiennent le dernier quart d'heure. En sport, cela se vérifie. En politique (culturelle) également ! Même si la victoire n'est pas acquise, plusieurs batailles ont probablement été gagnées !

Nous sommes quelques-uns à y croire sérieusement !
Soyons dès demain encore plus nombreux dans cette espérance active !
Chacun ne pourra que s'en mieux porter dans l'intérêt général !

Merci,

Pierre Dherte

Sommaire

Union des Artistes du Spectacle

Editorial	1
Nouveaux membres	6
Compte-rendu de l'assemblée générale 2019	12
Compte rendu des actions de politiques culturelles de l'UAS	24
Mémoire pour la parité dans le secteur culturel	36
La gratuité dans les théâtres	42
Fonds Norma Joossens	44
Collectes des petits sabots 2018-2019 : résultats	45
Naissances	46
Hommages	47
Conseil d'Administration	53
Avantages offerts et demande d'admission	54

Nouveaux membres

"La grande force de l'Union réside dans ses membres, les artistes, les créateurs. Ceux d'hier, d'aujourd'hui mais aussi ceux de demain. Ensemble, nous construisons l'avenir de l'Union, celui des artistes, plus fort que jamais !"



Vous aussi parrainez de nouveaux membres !

Photocopiez le formulaire d'adhésion qui se trouve dans chaque bulletin en dernière page ou téléchargez-le via notre site. Renvoyez-nous le formulaire complété et signé par l'artiste qui souhaite nous rejoindre, ainsi que par un ou deux parrains eux-mêmes membres depuis minimum un an ! Vous, par exemple ?... Vous pouvez également nous demander des formulaires d'adhésion par fax, par téléphone, par courrier...

www.uniondesartistes.be

Nouveaux membres

Delphine **Peraya**



J'ai rencontré Delphine Peraya en 2017 sur « Mordamed » de Yasser Jaafari. Elle m'a tout de suite impressionnée par son intelligence et la justesse de son jeu .
Elle venait tout juste sortir de l'IAD et avait déjà une vraie démarche artistique et sociétale .
Ceux qui l'ont vue dans « lettre à Nour » de Rachid B n'ont pas pu l'oublier, elle y était magnifique .

Bienvenue à elle !

Laurence Warin

Guillemette **Laurent**



Guillemette a une Maîtrise de théâtre - Paris III Sorbonne et est diplômée de l'INSAS, section mise en scène. Elle y donne maintenant cours en section mise en scène également. Elle est par ailleurs aussi chargée de cours au Conservatoire de Mons, section interprétation.

Guillemette est metteur en scène, notamment pour « La Musica deuxième » de M. Duras (Théâtre Océan Nord).

Elle est également comédienne, notamment dans « l'Album ou les chevaliers c'est une autre histoire » mise en scène par Véronique Dumont au Théâtre Jean Vilar.

Elle a également été assistante à la mise en scène sur un grand nombre de spectacles d'Isabelle Pousseur.

Guillemette, je suis heureux de te voir à l'Union et fier de te parrainer.

Pierre Dherte

Véronique Willemaers



Après des études universitaires (Philologie romane à l'ULB 1978-1982, mémoire sur « Jocaste » de Michèle FABIEN, Agrégation) Véronique WILLEMAERS suit une formation de comédienne au Conservatoire de Bruxelles, dans la classe de Pierre Laroche. Elle jouera dans de nombreux spectacles dont voici quelques-uns :

- « L'annonce », (« L'Annonce faite à Marie ») de Paul CLAUDEL Mise en scène de Frédéric DUSSENNE (rôle: Violaine);
- « Aventure de Catherine Crachat »,
d'après Pierre-Jean JOUVE, mise en scène de Christine DELMOTTE
- « Titre provisoire », de Veronika
MABARDI Mise en scène de Frédéric DUSSENNE ;
- « Le menteur » de CORNEILLE, mise en scène de Jean-Marie VILLEGIER ;
- « Caprices », d'après A de MUSSET et CREBILLON fils, mise en scène de Pietro PIZZUTI ;
- « Faust » pour Les Baladins du Miroir, adaptation de René LAMBERT, musique de Jean-Luc DIETRICH, mise en scène de Nele PAXINOU ;
- « Les liaisons dangereuses » d'après Choderlos de LACLOS, mise en scène de Christine Letailleur, avec Dominique Blanc et Vincent Pérez.

Je suis heureux de parrainer Véronique avec qui j'ai également eu l'occasion de travailler à l'INSAS il y a maintenant quelques décennies... Nous ne nous étions plus revus depuis longtemps. Bienvenue à toi, Véro !

Pierre Dherte

Anton Kouzemin



À propos d'Anton?

Et bien je ne suis pas peu fière de devenir sa marraine à l'U.A, parce que jusqu'ici c'est plutôt lui qui m'a parrainée...

On s'est rencontré au conservatoire de Mons où il avait débarqué quelques années avant moi. À l'époque, on a échangé certaines réflexions un tantinet passionnées et il m'a conseillée au sujet de mon mémoire, proposé quelques lectures aussi, et puis quelques bières aussi.

C'est un comédien et il touche un peu à tout, notamment à la m-e-s et au cinoche. Avec Anton on aime bien causer d'humour et de révolution, d'amour et de résignation, de résistance et de résilience. On se retrouve toujours quelque part, ici ou là, tôt ou tard, plus ou moins par hasard. Et on papote. Et même s'il a fâcheuse tendance à me contrarier, je suis presque convaincue que dans un sens, il doit avoir raison. C'est quelqu'un qui aime se cultiver. Et moi j'adore cultiver... Donc on s'entend bien et on s'écoute pas mal non plus. Je pense qu'on parviendrait peut-être même à se comprendre dans le travail, qui sait? Why not! Alors, Anton, ceci pourrait bien être une forme de déclaration: C'est quand tu veux !

Bienvenu à l'Union des Artistes !!!

Sea you

Charlotte Fischer

Kadija **Leclere**



Qui ne connaît pas Kadija ? Directrice de casting bien connue des comédien.ne.s. sur une centaine de film et/ou téléfilms, Kadija a également été assistante de production chez Artémis. Avant cela elle a aussi joué en tant que comédienne au théâtre, au cinéma et à la télévision, notamment mise en scène par Frédéric Dussenne, Eric Dumez, Mechel Khleifi, Frédéric Fonteyne, Sam Garbarsky, Manu Gomez, Pierre-Paul Renders, etc.

En tant que réalisatrice, Kadija a réalisé son premier long métrage, « Le sac de farine » qui a été nominé dans une soixantaine de festivals et a reçu plusieurs prix.

C'est également le cas pour son court-métrage, « Sarah ».

Je me souviens de Kadija avec qui nous avons également, en 2001, crée l'ASCO, l'Association des Comédiens, qui préfigurait à l'époque le travail entrepris aujourd'hui à l'Union pour les politiques culturelles.

Bienvenue Kadija et heureux de te retrouver parmi nous !

Pierre Dherte

Simon Duprez



Simon a étudié à l'école Nationale Supérieure d'Art Dramatique du TNS (Théâtre National de Strasbourg).

Il a travaillé régulièrement en France et maintenant à Bruxelles où on a pu le voir dans pas mal de spectacles au Théâtre Océan Nord mais aussi ailleurs.

Au théâtre, Simon a été mis en scène, notamment par : Claude Régy, Joël Jouanneau, Catherine Anne, Isabelle Pousseur, Grégoire Gallies, Jacques Bonaffé, Paul Gamus, Sarah Siré, ...

Au cinéma/ télévision, par : Serge Moati, F. Apprederis, Luc Bolan, Alain Brunard, Guillaume Senez, ...

J'ai joué avec Simon dans deux projets de Paul Camus à Océan Nord. Je me réjouis que tu rejoignes l'Union, Simon. Ce sera une occasion de se revoir, au moins une fois par an ?

Bienvenue !

Pierre Dherte

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Théâtre des Martyrs 18 mars 2019

Discours d'accueil de Pierre Dherte

Président de l'Union des Artistes du Spectacle

Merci à vous d'être venus nous rejoindre pour notre traditionnelle Assemblée générale. Un moment à la fois nécessaire, instructif et convivial où chacun peut prendre la température de ce qui a été entrepris au cours de l'année écoulée. Nous questionner sur nos choix et sur certaines voies à prendre auxquelles nous n'aurions peut-être pas pensé. Un échange indispensable entre celles et ceux qui gèrent l'Union au quotidien et l'ensemble de ses membres.

Merci à Philippe Sireuil et au Théâtre des Martyrs d'avoir accepté de nous accueillir !

QU'AVONS-NOUS ENTREPRIS DURANT CES DOUZE DERNIERS MOIS ? UN VENT FAVORABLE SOUFFLE SUR L'UNION ?

En mars de l'année dernière, il y a un an donc, nous nous sommes quittés sous le signe d'un grondement. Je vous avais témoigné, références à l'appui, que malgré plusieurs démarches et actions menées, malgré nos propositions concrètes et précises, que ce soit en notre nom seul ou avec d'autres fédérations professionnelles co-signataires, nous n'avions pas vraiment été entendus à l'époque, et notamment sur nos deux dossiers phares, à savoir :

- « Revoir le statut social et fiscal des travailleurs intermittents »
- « Déterminer des quotas minimum d'emploi artistique et les inscrire dans les contrats-programmes des opérateurs. Revoir les missions et obligations en terme d'emploi artistique auprès des opérateurs ».

Notre attente sur ces deux dossiers d'importance était pourtant on ne peut plus légitime vu que ces deux points figuraient précisément en tête de liste des dix mesures urgentes à prendre dans le cadre du plan d'action de l'opération Bouger les lignes - Coupole « Artiste au centre », dont la synthèse avait été publiée par le Cabinet Culture ... en 2015 ! Nous ne faisons donc que *rappeler* à la Ministre ce qu'il convenait de faire appliquer pendant sa législature, ou déjà, mettre en place les outils nécessaires pour y œuvrer, de préférence avant son « départ » !

D'autres que nous auraient baissé les bras et abandonné, mais l'Union est une vieille dame ... on ne peut plus combattante ! *La victoire revient souvent à ceux qui persévèrent et tiennent le dernier quart d'heure.* En sport, cela se vérifie. En politique (culturelle) également ! C'est ainsi que nous avons décidé ces derniers mois de mettre les « bouchées doubles » et d'agir de manière nettement plus ferme. Un vent favorable me fait dire que nous sommes enfin entendus, au delà des promesses émises et des bonnes intentions seulement !

Ainsi, nous nous sommes concertés, notamment avec nos collègues de la CCTA (la fédération regroupant l'ensemble des compagnies de théâtre pour adulte) et nous avons finalement décidé d'agir en soumettant à la Ministre et aux médias, dans la même période, deux « lettres ouvertes » distinctes où chacun aura exprimé, de manière spécifique, claire et définitive, ce sur quoi la Ministre doit impérativement se positionner avant les élections de mai.

Ainsi, le 23 janvier dernier, l'UAS a rédigé sa lettre ouverte envoyée à la fois à la Ministre et à la presse. Nous y développons nos 3 points spécifiques (« statut », « quotas emploi artistique », « cadastre de l'emploi artistique ») sur lesquels nous demandons des avancées très précises en calendrier et en actions.

Notre lettre ouverte et son contenu ont par ailleurs été largement évoqués dans une enquête du journal Le Soir où nous sommes cités à chaque paragraphe de trois articles différents. Mais surtout, nos revendications seront mises à l'ordre du jour au Parlement en présence de l'ensemble des députés et de la Ministre Greoli. Nos revendications feront enfin l'objet d'un dépôt de motion au Parlement initié par Ecolo et Défi, et cette motion reprendra l'intégralité de nos trois points inscrits dans notre lettre ouverte. Ces points ayant par ailleurs suscité plusieurs heures de débat entre les députés et la Ministre Greoli, le 4 février au Parlement.

Nous sommes donc en train de récolter les fruits de cette longue mobilisation, fermement exprimée j'allais dire en dernier recours tout récemment ! Le 12 mars nous avons été reçu au Cabinet de la Ministre et cette dernière nous a cette fois accordé précisément ce qu'on attendait depuis longtemps, à savoir, organiser une concertation transversale sur le « statut » de l'artiste et instaurer des groupes de travail avec des experts et des personnes compétentes en la matière (ONSS, ONEM, OPC, Administrations FR et NL, ..), et ce, jusqu'à la mise en place du futur Conseil Supérieur de la Culture (donc même après son « départ »).

Toujours dans le cadre du « Statut », vous pourrez lire un document que j'ai rédigé où vous noterez l'ensemble de nos actions menées par l'UAS depuis 2001. Vous constaterez plus bas que nos actions menées rien que sur ces 12 derniers mois ont été très nombreuses et importantes ! La dernière en date étant notre lettre ouverte du 23 janvier mais aussi nos 10 propositions UAS visant à améliorer et simplifier la réglementation actuelle de chômage et de travail pour les intermittents du spectacle, pour enfin pouvoir parler de « statut » digne de ce nom. Nos 10 propositions ainsi que l'ensemble des documents et articles de référence sont consultables sur notre site internet. Nous discuterons de cela après les votes.

« STATUT » DE L'ARTISTE (actions UAS menées depuis mars 2018 à mars 2019) :

- Réunion en nos bureaux UAS avec 7 autres fédérations : analyse des propositions FL (9 mars 18) ;
- Groupe de travail sur le « statut » à l'IEV - Institut Emile Vandervelde - (26 juin 18) ;
- Réunions UAS – CCTA : comment agir pour être entendus ? (28 décembre 18) ;
- Propositions « statut » RISA : réponse de l'UAS aux propositions Rassemblement d'Intermittents des Secteurs des Arts (30 décembre 18) ;
- Workshop Ecolo sur le « statut » au Parlement -Muriel Gerken - (11 janvier 19) ;
- 10 propositions UAS pour améliorer et simplifier le « statut » (15 janvier 19) ;
- Lettre ouverte UAS à la Ministre Greoli (23 janvier 19) ;
- Débat houleux au Parlement entre la Ministre de la Culture et les députés et dépôt de motion Ecolo - Défi reprenant en intégralité les 3 points de notre lettre ouverte (4 février 19) ;
- Courrier aux chefs de partis pour abroger l'article 130 sur le cumul des droits voisins et d'auteur et chômage, co-signé par 12 associations professionnelles (13 février 19) ;

- L'Union est reçue au Cabinet Emploi, Kris Peeters (20 février 19) ;
- 3 articles dans Le Soir et dans Elle Belgique : (7, 8 et 9 mars 19) ;
- L'UAS est reçue au Cabinet Greoli suite à notre lettre ouverte (12 mars 19) ;
- L'UAS envoie à la Ministre le compte-rendu reprenant les différentes propositions concrètes qu'elle a finalement bien voulu nous accorder le 12 mars (13 mars 19)

DEFINITIONS DE QUOTAS D'EMPLOIS ARTISTIQUE DANS LES CONTRATS-PROGRAMMES DES OPERATEURS :

- Carte blanche, « Notre dernier cri », parue dans le journal L'Echo (29 mars) ;
- Rendez-vous Cabinet Greoli où nous obtenons 4 mesures et une phrase clé insérée dans TOUS les contrats programmes des opérateurs (28 mai 18) ;
- Plusieurs interpellations parlementaires rédigées en concertation avec les députés de trois partis (PS, Ecolo et Defi) et avec l'UAS (30 novembre) ;
- Note UAS de Pierre Dherte sur l'emploi artistique au CCAS. Ce dernier valide nos propositions de quotas d'emploi artistique à insérer dans les contrats-programmes des opérateurs (11 décembre).

Ainsi, par nos différentes propositions, nous souhaitons améliorer les règles actuelles du chômage et de l'ONEM, souvent contraignantes, chronophage voire discriminatoires pour certaines d'entre-elles. Comment mieux considérer le mécanisme de l'intermittence, vecteur inévitable pour nous, tenant compte du risque évident de « fluctuation » donc d'alternance de périodes de travail et de pénurie de travail. Nos dix propositions visent déjà plusieurs améliorations et simplifications envisageables. La concertation que la Ministre a accordé à l'Union permettra (même sans l'actuel Cabinet en place !) de continuer un travail de réflexion avec d'autres fédérations professionnelles et avec un autre Cabinet ministériel à l'issue des élections de mai 2019.

Ainsi, concernant l'emploi artistique, nos propositions communes avec la SACD visent une lisibilité de progression de l'emploi artistique pour les opérateurs subventionnés par des deniers publics, notamment par des quotas à déterminer et à respecter, exprimés en % des budgets, et par des indicateurs transparents et publiés par l'Administration, afin de nous faire une juste idée de qui fait quoi et selon quelles ventilations, par rapport à certains autres coûts bien souvent trop lourds à nos dépens, notamment pour les dépenses de gestion, d'administration et d'infrastructure.

Ainsi, nous avons demandé à la Ministre que soit en enfin étudié un cadastre de l'emploi artistique. En effet, le fait qu'il n'y ait toujours rien à cet égard aujourd'hui n'est pas vraiment une bonne nouvelle parce que tant que nous ne serons pas à même de définir l'emploi artistique, de le qualifier et de le quantifier, il sera très difficile de vérifier que celui-ci est concrètement mieux soutenu !

DECRET NOUVELLE GOUVERNANCE ET REFORME DES INSTANCES D'AVIS :

Le 10 septembre 2018, l'UAS a remis à la Ministre Greoli, à sa demande, un avis spécifique concernant la proposition de texte de l'avant projet de Décret sur la Nouvelle Gouvernance et le renouvellement des instances d'avis. En tant que représentant UAS au CCAS (Comité de Concertation des Arts de la Scène), j'ai pu, en concertation avec notre CA, influencer certaines lignes qui ont été modifiées pour ce Décret. Thibaut Delmotte, qui siège au CAPT (Conseil de l'Aide aux Projets Théâtre) a fait de même. Nous nous sommes souvent concertés pour ce Décret. Stéphane Ledune, quant à lui, siège au CAD. Nos administrateurs peuvent donc en

chacun de ces « endroits » participer activement aux différents amendements qu'il nous a paru nécessaire d'apporter pour ce Décret maintenant en phase finale de rédaction et sera publié sous peu au Moniteur.

J'attire votre attention sur le fait que l'Union va devoir proposer de nouveaux membres (hommes et femmes) au Conseil Supérieur de la Culture et que nous devons impérativement représenter chaque fois un homme et une femme pour les deux secteurs où nous travaillons, à savoir les arts vivants ET l'audiovisuel et le cinéma. En effet, l'Union est une des rares fédérations professionnelles concernées à la fois et aux mêmes titres par ces deux secteurs d'activités. Nous cherchons donc activement parmi nos membres des personnes intéressées par ce genre de « job » où nous devons bien évidemment être à tous les « étages » ! Il ne faut pas pour autant siéger en tant qu'administrateur. Etre membre UAS suffit. La parité de sexe devant dorénavant s'appliquer. L'Union étant depuis peu signataire d'un mémorandum précisant la nécessité de respect pour cette clause de parité à respecter, en nombre, mais aussi en terme de salaires hommes/femmes, etc. Ce mémorandum est consultable sur notre site internet.

OUVERTURE POUR TOUS DE NOTRE BUREAU UAS :

Pour nous faire mieux entendre et de manière plus large, dès le premier mois de ma présidence, j'ai décidé d'ouvrir les portes de nos bureaux au plus grand nombre. Ainsi, nous avons invité ces douze derniers mois plusieurs autres représentants de fédérations professionnelles FR mais aussi NL, l'ATPS, Acteurs Guilde, Artist United, le juriste de Playright, la coordinatrice de United Stage, un journaliste du Soir, ou encore tout récemment, un député parlementaire ! D'un autre côté nous sommes aussi régulièrement invités par d'autres fédérations professionnelles à venir débattre en leurs bureaux, afin de réfléchir avec eux, partager nos idées ou encore en développer de nouvelles : l'ATPS, la SACD, la CCTA, Playright, l'ARRF, ProSpere, ...

Vous savez que nous visons toujours à circonscrire nos objectifs par des paramètres objectivés et des propositions concrètes ! Non pas dans la seule émotion de colère ou de mécontentement qui seule ne suffit pas !

MOBILISATION DE TOUS ? :

Par contre, et là je vais répéter ce que mon prédécesseur Jean-Henri disait à chaque Assemblée générale, et bien d'autres présidents avant lui : « notre Union, c'est la vôtre ! Notre bulletin, c'est le vôtre ! Notre conseil d'administration, c'est le vôtre ! ». Ainsi, cette année, je vous ai sollicité personnellement début mars pour venir nous rejoindre au Conseil d'administration. Cela est également clairement inscrit sur la convocation écrite. Guy a encore fait un rappel à nous rejoindre à l'AG. Cette année, il y aura deux postes d'administrateurs vacants pour notre CA, même dans la situation éventuelle où 3 de nos actuels administrateurs seraient re-élus !

Malheureusement, nous n'avons eu aucun membre nous ayant signifié leurs candidatures ! C'est dommage car le renouvellement de notre CA est important. Ceci dit, je suis persuadé que l'année prochaine, vous serez nombreux à vous bousculer au portillon ! Nombreux également à nous interroger, nous interpeller et nombreux enfin à nous envoyer vos textes et vos articles à publier dans notre bulletin ! Promis ??

UNITED STAGES : « AND THE WINNER IS ... UAS ! »

L'Union, c'est avant tout une association solidaire basée sur les principes de tolérance, d'humanité et de philanthropie active. Ainsi, l'année dernière, nous avons versé en dons et rien qu'à nous seuls avec l'Union, près de 20% de la somme totale récoltée par l'ensemble des 47

associations culturelles et théâtres signataires du label United Stages. Et cette année, l'Union a carrément participé à elle seule à hauteur de 50% sur la totalité des dons des 47 membres ! C'est un résultat à saluer, d'autant plus que ces sommes virées n'imputent aucunement le budget nécessaire pour subvenir à nos missions premières dédiées avant tout à nos membres (allocations, prêts, etc.). Pour rappel, United Stages aide les plus démunis d'entre tous, dont des sans-abris ou encore certaines populations migrantes se retrouvant dans la plus grande des précarités. Par notre geste, nous espérons avoir pu apporter à certains, une dignité humaine minimale requise. Quelques douches, des sanitaires, et de quoi s'autoriser au moins le minimum vital et décent pour l'humain. Je remercie ici tous les partenaires opérateurs, les théâtres, et bien-sûr tous les collecteurs et les comédiens, qui ont bien voulu préciser dans leur annonce cette « double » collecte spéciale.

THEATRE NATIONAL : PRIX PREFERENTIEL POUR NOS MEMBRES : 7€ :

En octobre dernier, j'ai été interpellé par un de nos membres me signalant les prix trop élevés pratiqués par le Théâtre National (17 ou 30€ en grande salle). Je me suis mis en rapport avec Fabrice Murgia et je remercie Fabrice et son équipe d'avoir bien voulu accorder aux membres de l'Union, le tarif le plus bas du National et ce, pour tous les spectacles : 7€ (aux conditions habituelles de notre partenariat, consultables sur notre site).

EXCELLENT RECETTE 2018 POUR LA COLLECTE « PETITS SABOTS » :

Je peux déjà vous annoncer que depuis deux ans, nous avons cette année encore une excellente recette de collecte évaluée aux alentours des 80.000€ (les comptes ne sont pas encore clôturés). L'année dernière, c'était ... 84.000€ ! J'ai fait une moyenne de nos collectes sur les 7 dernières années, on arrive à 66.414€ de moyenne/an. Sur dix ans, une seule année a dépassé 80.000 € (2007). Nous nous situons donc cette année avec 14.000€ au dessus de la moyenne sur 7 ans ! Ce qui est un résultat plus qu'encourageant et rarement atteint sauf pour une seule année sur 10 ans ! J'en profite pour remercier tous les collecteurs et l'équipe de l'Union. J'en profite également pour rassurer celles et ceux qui craignaient que notre collecte pour United Stages n'amoindrisse le budget nécessaire pour nos membres. Il convient de constater l'inverse.

UN NOUVEAU ROI (règlement d'ordre intérieur):

J'ai suggéré à nos administrateur un nouveau ROI pour notre Union. Ce dernier a été validé par l'ensemble des administrateurs. Il convenait d'adapter, de corriger et de mettre à jour notre première version restée à l'état de projet depuis 2015.

L'UNION BIENTÔT REPRESENTEE à L'ACADEMIE ANDRE DELVAUX (MAGRITTE DU CINEMA):

L'Académie André Delvaux validera en juin prochain mon admission comme membre de son Conseil d'Administration. C'est avec plaisir que j'y représenterai l'Union, aux côtés de Dan Cuckier, Frédéric Delcor, Jaco Van Dormael, André Buytaers et d'autres administrateurs. Pour ma part, je veillerai à toujours défendre la place de nos artistes interprètes à ce genre de cérémonie, en privilégiant aussi celles et ceux qu'il convient de faire découvrir au grand public. En février prochain, la cérémonie aura un caractère spécial étant donné que les Magritte du cinéma fêteront leurs 10 années d'existence et que la cérémonie se déroulera à partir de l'année prochaine ... aux BoZar ! Playright m'a également proposé de suggérer ma candidature comme membre de leurs CA. Par contre, à Playright, les membres siègent en leurs noms et non pas en celui de l'ASBL qu'ils représentent.

TROIS DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'UNION :

J'ai suggéré à notre CA que nous rédigeons et présentions avant la fin avril 3 dossiers différents de demande de subvention pour notre Union. Au près de la FWB, de Playright et du FSE (Fonds de Sécurité d'Existence). Nous avons besoin d'une personne ressource pour assumer un travail actuellement entièrement bénévole, assumé par votre serviteur et par quelques administrateurs dévoués, et qui devient de plus en plus conséquent. Il convient donc de trouver la personne ressource qui assumera une partie de ce travail de traitement des dossiers, mais aussi de l'organisation des réunions et des PV à rédiger. Notre secrétaire Frédéric pourrait assumer cette tâche avec un temps plein accordé. Nous sommes actuellement ouverts sur les propositions. Nous avons également besoin d'une personne pour assumer un travail technique sur notre site internet suite à une migration ou notre précédent hébergeur n'a pas transmis toutes les données techniques indispensables à son bon fonctionnement. Aussi pour la gestion, la mise en ligne et l'administration des données actuellement assumées par votre serviteur. Quant au fonds FSE, il s'agit plutôt d'une aide dédiée à nos formations, stages, débats, etc. actuellement pris en charge par Julie.

Voilà, la victoire n'est pas acquise mais plusieurs batailles ont probablement été gagnées !

Ceci dit, c'est dans l'effort que l'on trouve la satisfaction et non dans la seule réussite. Un plein effort, c'est déjà une pleine victoire. Et qui aspire à la victoire ne compte pas ses heures ?

Nous sommes quelques-uns à y croire sérieusement !

Soyons dès demain encore plus nombreux dans cette espérance active !

Chacun ne pourra que s'en mieux porter dans l'intérêt général !

Merci,

Je passe maintenant la parole à Jacques

Bilan et comptes

Jacques Monseu

Chères amies, chers amis,

L'Union porte bien son nom puisque c'est par l'Union et l'entraide que nous fonctionnons, les administrateurs travaillent sur leurs sujets de préférence ou de compétence, mais nous sommes solidaires et pouvons aider ou remplacer l'un ou l'autre. Par exemple Thibaut et Pierre peuvent travailler en binôme sur les dossiers de défense des artistes, je remplacerai Pierre lors de sa migration estivale à Lesbos! Depuis plus de 2 ans Audrey Devos bosse énormément et notamment en France en tournée théâtrale, ce qui l'empêche de réaliser comme elle le voudrait sa fonction de secrétaire-trésorière. Mais elle peut compter sur Frédéric, sur Christian Embourg et sur moi-même, c'est la raison pour laquelle je prends la parole à sa place. Je voudrais d'abord remercier le théâtre des Martyrs ainsi que son directeur Philippe Sireuil et son équipe.

L'état financier de l'Union pour 2018 est stable et même bon, c'est également grâce à un legs d'une membre de l'Union malheureusement décédée et qui n'a pas oublié que nous l'avions aidée financièrement un moment puis humainement lors de visites en milieu hospitalier ensuite. Et ce don augmente les recettes des petits sabots. Le résultat définitif de la collecte 2018 n'est pas connu, il manque les montants et l'argent) de deux théâtres.

Comme chaque année je ne vais pas vous assommer de chiffres mais vous tenir au courant de l'évolution de nos avoirs et de nos débours, quant aux comptes détaillés, tout membre peut en consulter le détail en nos bureaux. Ils ont été approuvés par les vérificateurs aux comptes: Françoise Villiers et Jean Bonato que nous remercions vivement. Nous avons pu remplir notre fonction, nos contrats: les aides trimestrielles aux membres à partir de 65 ans, les dons, les prêts sans intérêts, les allocations de décès, de naissance, nos stages, les aides d'urgence et une aide humanitaire non pérenne à United Stage, refaire et améliorer notre site, outil indispensable à la bonne communication de toute association, c'est une liste non exhaustive. Pierre vous parlera de son action importantissime pour les artistes.

Nos actifs immobiliers, immeubles, mobiliers et matériels sont stables, j'y veille. Notre source de financement principale est à plus de 95% le résultat de la collecte des petits sabots, petits crayons plus écologiques en bois recyclé et sans trajet d'Asie vers la Belgique. Vient ensuite une petite aide sous forme de subside de la FWB, parfois des dons et des legs, l'aide ponctuelle momentanée du Fonds Norma Joossens et les cotisations de nos membres. A ce propos et malgré nos nombreux rappels, nous devons déplorer un nombre grandissant de cotisations en retard, très en retard. Nous aurions pu radier statutairement plusieurs dizaines de membres, leurs oublis, outre qu'ils nous bouffent un temps fou, spolient d'autres membres qui ont besoin de l'aide financière de l'Union. Il y a là un manque inquiétant de solidarité pour que nous puissions continuer nos buts philanthropiques primordiaux et essentiels pour moi, et mentionnés dans nos statuts depuis 1927.

Je vous remercie de votre attention.

Stages à venir

Julie Basecqz

Julie présente les différentes formations qui seront proposées aux membres en 2019. Elle évoque une diminution du nombre de membre inscrits aux stages proposés.

Nomination de deux vérificateurs aux comptes

(bilan 2019 en 2020)

Carine Seront et Michelangelo Marchese.

Nouveaux membres

Patrick Beckers
Elodie Vriamont
Aurélie Alessandroni
Lira Campoamor
Emilienne Tempels
Charlotte Fischer
Sacha Fritschké
Julie Carbonez
Meddy Guendil
Hanna-Maria Bardos Feltoronyi
Michel Duprez
Thierry Janssen
Kadija Leclere

Membres démissionnaires

Françoise De Paeuw
Gauthier Jansen
Sylvie Seddio

Membres décédés

Nous avons le devoir de vous faire part des noms des membres décédés en 2018.

Je vous prie de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence en l'honneur de nos membres disparus.

Stany Bert
Antonio Marenzo
Line Jacques
Vincent Paesmans
Lise Rollan
Jeanine Cherel
Léo Quoilin
Serge Larivière
Marcel Derwael
Maurice Sevenant
Claudine Arnaud
Paul Anrieu

Naissances

Félicien fils de Charlotte Chantrain et Frédéric Kusiak

Nelson fils de Delphine Moriau et Olivier Peeters

Election des administrateurs

5 postes sont à pourvoir, 3 candidatures.

Pierre Dherte était sortant et rééligible

Thibaut Delmotte était sortant et rééligible

Magali Genicq était sortante et rééligible.

Débat sous forme de questions/réponses

Gaëtan Wenders et Emilienne Tempels interviennent au sujet des conditions d'accès et du renouvellement du statut.

Thibaut Delmotte intervient également.

Résultat de l'élection des administrateurs

93 votants (dont 30 procurations)

Sont élus administrateurs pour trois ans

Thibaut Delmotte , avec 89 voix

Pierre Dherte, avec 88 voix.

Magali Genicq, avec 61 voix.

Compte-rendu du Conseil d'administration du 18 Mars 2019

Constitution du nouveau bureau de l'Union des Artistes du Spectacle :

Président : Pierre Dherte

Vice-présidents : Julie Basecqz et Jacques Monseu,

Secrétaire générale trésorière : Audrey Devos

Administrateurs : Magali Genicq, Audrey Devos, Thibaut Delmotte, Alec Mansion, Bernard Breuse, Guy Theunissen et Stéphane Ledune.





Merci à Yves Kerstius, photographe de plateau et membre de l'Union des Artistes,
d'avoir immortalisé cette belle soirée.

Yves Kerstius : Tel : 0486/030.677
Mail : yves@kerstius.name Web : www.yves.kerstius.name

Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture

Pierre Dherte



Bruxelles, le 22 janvier 2019

Madame la Ministre de la Culture,

Sous la législature précédente, après des Etats Généraux de la Culture qui ont duré plus de deux ans, nous parlions de « **rendre leur place aux artistes** ». Sous la vôtre et celle de la ministre vous ayant précédée, on prétendait « **remettre l'artiste au centre** », après une opération d'envergure et de consultation intitulée : « Bouger les lignes » !

Si nous comptons bien, cela fait maintenant près de quatorze années qu'on tente de nous rapatrier de **la périphérie** ! Pour beaucoup d'entre nous, nous y demeurons encore !

C'est ainsi que « *remettre l'artiste au centre* » fut une ambition identifiée comme étant « *le défi* » numéro un pointé parmi les dix défis essentiels pour les dix prochaines années » (« Pour une politique théâtrale renouvelée », page 3).

Nous avons également retenu votre allocution lors du conclave budgétaire où le gouvernement a décidé d'augmenter l'enveloppe dévolue aux arts de la scène en justifiant notamment cette ambition que vous aviez annoncée en plaçant, je cite : « *la création et l'emploi artistique au coeur des critères d'attribution de subventions* ».

Nous vous écrivons cette lettre car même si nous reconnaissons le travail accompli sur deux dossiers, précisément sur deux décrets (arts de la scène, nouvelle gouvernance et instances d'avis), nous vous avons aussi témoigné à maintes reprises notre insatisfaction argumentée concernant l'évaluation de deux mesures validées en tête de liste parmi les dix priorités rédigées en guise de conclusion de la synthèse de la Coupole « Artiste au centre ».

Ces deux priorités n'ayant pas été selon nous suffisamment abouties à ce jour, voire seulement initiée avec nous pour l'une d'entre-elle (Coupole « Artiste au centre », page 27) :

1. Mettre en place une concertation transversale pour revoir le statut, social, fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique, stimuler la création d'emploi artistique et reconsidérer le statut symbolique et professionnel des artistes.
2. Déterminer des quotas d'emploi artistique selon les subventions, la nature des relations contractuelles et des budgets ; les inscrire dans les contrats-programmes et les conventions des opérateurs.

Finalement, nous pensons que l'on s'est mal compris sur le résultat attendu de certains vocables prononcés. Notamment sur la notion visant à « **déterminer** » (**des %**) ou encore celle précisant la « **transversalité** » d'une concertation attendue (**sur le statut**).

Quand nous attendions de vous **une détermination politique** visant à baliser, donc à déterminer en amont, des quotas minimums d'emploi artistique visant à valoriser ce paramètre en fonction notamment des frais de fonctionnement, d'administration, de gestion et d'infrastructure des opérateurs des arts de la scène, vous vous satisfaites de pourcentages uniquement déterminés par les opérateurs eux-mêmes dans leurs contrats-programmes. Or, selon nous, il n'y a pour l'heure aucun mécanisme de contrôle, voire de sanction autre que celui résultant de la seule bonne appréciation de l'Administration ou éventuellement des « futures » instances d'avis (dont nous espérons l'efficience). Même si un principe de progression semble acquis, après plusieurs actions que nous avons menées notamment avec la SACD, nous ne pouvons nous satisfaire uniquement d'une phrase dorénavant insérée dans les contrats-programmes incitant les opérateurs à faire de leur mieux, de manière « proactive ».

Nous insistons ici sur le fait qu'il s'agit de curseurs à bouger principalement pour **des catégories** d'opérateurs subventionnés au delà d'un certain niveau de financement (à définir) et que cela ne concerne donc pas la plupart des **compagnies** qui, pour la toute grande majorité d'entre elles, remplissent déjà très honorablement leur obligation en terme d'emploi artistique !

Quand nous attendions que soit enfin initiée par votre Cabinet **une concertation transversale sur le « statut » de l'intermittence**, nous attendions bien évidemment que cette concertation fut organisée entre les différents niveaux de pouvoirs publics et et bien-sûr, **les représentants** des organisations professionnelles concernées et notamment celles agréées par votre Gouvernement.

Il semblerait que sur ce point, vous vous satisfaites aussi de seules discussions en Conférence Interministérielle Culture et d'une note commune des Ministres de la Culture à l'attention du Ministre Peeters pour palier à la problématique d'une directive abusive émise par son administration, l'ONEM. Cela ne suffit pas ! Et, par ailleurs, nous n'en n'avons reçu aucun retour.

Nous terminons cette lettre, Madame la Ministre, en vous demandant de bien vouloir examiner avec nous, dans le calendrier imparti avant les élections, comment nous pourrions concrétiser ensemble les points suivants, comme nous l'entendions dès 2015 jusqu'à aujourd'hui :

1 - Nous souhaitons baliser des quotas d'emploi artistique par des indicateurs précis qui permettront d'examiner de manière effective, comment les politiques initiées par le Gouvernement, cumulées aux engagements des opérateurs, auront un réel effet structurant sur les travailleurs concernés. Et notamment par des critères objectifs devant pondérer les grilles d'analyse. Or, les indicateurs actuels ne permettent toujours pas de traiter cette question avec efficacité et cette situation a évidemment des répercussions importantes et négatives sur les secteurs concernés. Nous préconisons un pourcentage minimum d'emploi artistique dit « à cliquet », c'est-à-dire s'établissant par paliers sur base du montant de la subvention structurelle de l'opérateur, et tenant compte de la part de « frais fixe » de l'opérateur. Plusieurs fédérations professionnelles partagent actuellement certaines pistes concrètes sur ce volet précis. Nous vous en avons également développé l'argumentaire à maintes reprises et nous attendons toujours de votre part les exigences que le cabinet a soumises aux opérateurs de la Fédération - surtout aux mieux dotés - ceux qui devraient être proprement exemplaires sur le sujet ;

2 - Nous souhaitons que soit enfin réalisé un cadastre de l'emploi artistique (toujours promis au moment des élections mais jamais réalisé en cours de législature !). En effet, ce « report » perpétuel n'est pas une bonne nouvelle parce que tant que nous ne serons pas à même de définir l'emploi artistique et de le qualifier, il sera très difficile de vérifier que celui-ci est concrètement mieux soutenu !

3 - Nous souhaitons que soit mise en place les conditions nécessaires pour réaliser une concertation transversale sur le « statut » et impliquant l'ensemble des acteurs concernés et les fédérations professionnelles. Et ce, en vue de circonscrire certaines améliorations pour un « statut » digne de ce nom. Là aussi, plusieurs recommandations précises ont été formulées depuis 2015, dans le cadre de l'opération « Bouger les lignes », dans un cahier de mesures gouvernementales partagées par dix ORUA, et puis d'autres recommandations que nous sommes prêts à mettre sur la table et partagées elles aussi par beaucoup d'entre nous ! Il s'agit donc bien de : « *revoir le statut, social, fiscal et économiques des travailleurs intermittents du secteur artistique et stimuler la création d'emploi artistique* ». Il s'agit donc aussi d'honorer le point 4 de votre courrier nous étant adressé et daté du 28 mai 2018.

Nous serions pour le moins déçus de devoir encore une fois reporter **aux calendes grecques** ces trois points tellement urgents, ou de devoir à nouveau les « copier-coller » à destination d'autres que vous en charge de la Culture, dans son sens large du terme et en mobilisation attendue pour certaines « lignes » à faire bouger !

Sisyphe n'ayant dès lors qu'à accomplir son « oeuvre » ?

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

PROPOSITION DE MOTION

déposée en conclusion de l'interpellation de Mme Caroline Persoons « Emploi artistique : statut, contrats attentes et réalité » et des questions orales jointes de M. Patrick Prévot « Application artist@work 2.3. », de M. Matteo Segers « Lettre ouverte de l'Union des Artistes du Spectacle concernant le statut des artistes et l'emploi artistique » de M. Olivier Maroy « Amélioration du statut d'artiste (action 11 de bouger les lignes) » et « Emploi artistique (action 10 de bouger les lignes) », développées en commission de la Culture du 04/02/2019.

Le Parlement de la Communauté française,

- Ayant entendu l'interpellation de Mme Caroline Persoons et les questions orales jointes de M. Prévot, Segers, Maroy et la réponse de Mme Alda Gréoli, Ministre de la Culture,
 - Ayant entendu la réponse de la ministre de la Culture,
 - Considérant le statut social précaire et insécurisant que connaissent les artistes, spécialement ceux du spectacle,
 - Considérant les conclusions de l'Opération Bouger les Lignes,
 - Considérant la Lettre ouverte du 29/01/2019 de l'Union des Artistes du Spectacle à la Ministre Gréoli, concernant le statut des artistes et l'emploi artistique :
- o insiste sur les place, rôle et apport essentiels des artistes dans une société démocratique ;
 - o demande au Gouvernement de la Communauté française de :
 - mettre en place, en lien avec les Régions wallonne et bruxelloise, un cadastre de l'emploi artistique, sur base d'une nomenclature unifiée ;
 - renforcer les obligations d'emplois artistiques dans les contrats programmes conclus par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les principaux opérateurs culturels de la Fédération et de prévoir des sanctions strictes en cas de non-respect de ces quotas précis, en analysant à cet effet avec les fédérations professionnelles du secteur, l'établissement d'un pourcentage minimum d'emploi artistique dit « à cliquet », c'est à dire s'établissant par paliers sur base du montant de la subvention structurelle de l'opérateur, et tenant compte de la part de « frais fixe » de l'opérateur.
 - établir un plan "projet de vie" pour les créateurs et artistes reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, plan qui vise à soutenir les artistes et créateurs face à leurs lourdes responsabilités administratives actuelles, notamment leur exigence de recherche d'emploi (comme c'est le cas en sport de haut niveau par exemple)
 - renforcer les contacts avec l'État fédéral, les Communautés et Régions afin de revoir le statut social, fiscal et économique des travailleurs intermittents du secteur artistique et de stimuler la création d'emploi artistique.

Le 04/02/2019,

Caroline Persoons
Mattéo Segers

Extraits du débats parlementaires du 4 février 2019 suite à la lettre ouverte de l'UAS

Extraits du débat parlementaire du 4 février 2019, suite à la lettre ouverte UAS:

Ainsi, nous avons réalisé et nous réaliserons encore des progrès. Cependant, comme le souligne l'Union des artistes de la scène (UAS), vous n'êtes pas allée assez loin, notamment sur la question du statut et l'instauration de quotas d'emplois artistiques dans les contrats-programmes. Les insatisfactions demeurent, particulièrement chez les artistes. La coupole «Artistes au centre» reprenait certaines mesures fortes qui semblent être les grandes oubliées de cette législature. Parmi ses conclusions figurait la nécessité de traiter les questions cruciales du statut des artistes et de l'emploi artistique, car les artistes ne bénéficient pas d'un statut propre ni d'un emploi sécurisé. Ils sont affiliés tantôt à un régime d'indépendant, tantôt à celui de salarié ou de fonctionnaire, ce qui les place dans des situations et des procédures difficiles. Ils sont déçus par l'absence de quotas stricts dans les derniers contrats-programmes.

Dans sa lettre ouverte, l'UAS pointe plusieurs oublis par rapport à l'emploi artistique et au statut des artistes. C'est d'ailleurs un sujet qui revient régulièrement dans l'actualité médiatique – les Magritte en sont encore un exemple – et dans notre commission de la Culture et de l'Enfance. Je tiens à insister sur les points soulignés par l'UAS.

Nous souhaitons des actes concrets et pragmatiques. Pour nous, cette question n'appartient pas qu'au gouvernement. Elle relève également du Parlement lorsque celui-ci constate que le gouvernement ne parvient pas à dégager l'une ou l'autre solution tout en invoquant l'absence de compétence en cette matière. C'est faux! La Fédération Wallonie-Bruxelles a ces compétences permettant d'alléger l'avis des statuts d'artiste. La preuve nous en est fournie par d'autres secteurs où nous créons des exceptions pour des professionnels et où nous leur allégeons la vie. Nous sommes donc capables de régler cette situation, au gouvernement comme au Parlement.

Le troisième point concerne le cadastre de l'emploi artistique. Cette mesure n'a pas été concrétisée lors de cette législature. Comme l'UAS le pointe dans sa lettre ouverte, cette mesure est toujours promise au moment des élections, mais jamais concrétisée en cours de législature. Pourquoi ce cadastre des emplois artistiques n'a-t-il jamais vu le jour? Quelles sont les collaborations avec les Régions wallonne et bruxelloise à cet égard?

artist@work visant à simplifier les démarches administratives pour les artistes?

La deuxième revendication de l'UAS est de pouvoir intégrer des quotas d'emplois artistiques dans le calcul des contrats-programmes et des conventions des opérateurs. Je cite un autre passage de cette lettre: «Il n'y a pour l'heure aucun mécanisme de contrôle voire de sanction autre que celui résultant de la seule appréciation de l'administration ou éventuellement des futures instances d'avis.»

Je précise que l'UAS suggère que ce curseur emploi artistique – dont on parle depuis quelques années maintenant – intervienne pour des catégories d'opérateurs subventionnés au-delà d'un cer-

tain niveau de fonctionnement. C'était dans l'action 10 de «Bouger les lignes» qui prévoyait que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse disposer d'un outil d'analyse coordonné du secteur culturel afin de produire des indicateurs en matière d'économie et d'emploi. Cette mission a été confiée à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), qui devra identifier, quantifier et analyser les sources de financement de la culture. L'action prévoyait également d'étudier la possibi-

les talents émergents à travers des appels à projets, permettant ainsi à des artistes de faire de leur pratique artistique leur métier. Car il s'agit bien d'un métier. Les artistes ne sont pas des amuseurs publics, mais des professionnels qui méritent que nous ayons ces discussions aujourd'hui, au sein de cette commission.

Pour pouvoir actionner ces leviers, remettre l'emploi au cœur de nos préoccupations et revoir

la politique artistique et culturelle, nous ne pouvons donc pas nier l'importance que revêt notre action dans ce domaine.

Madame la Ministre, notre niveau de pouvoir dispose d'une série d'outils permettant de renforcer le statut des artistes. Or, ceux-ci façonnent notre paysage culturel et participent à notre bonheur. Par les décrets, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut favoriser l'emploi artistique et la reconnaissance d'un travail à part entière. Grâce aux contrats-programmes et aux conventions pluriannuelles qu'elle conclut avec les opérateurs, elle peut imposer à chaque institution partenaire des obligations visant à protéger les artistes. Notre fédération peut également aider et accompagner

Madame la Ministre, où en sommes-nous dans ces discussions en CIM "Culture"? Pourquoi ne pas être plus ambitieux et organiser une concertation au niveau interfédéral sur la question du statut de l'artiste? Ce sujet le mérite.

Un projet de loi visant à supprimer le plafond du cumul des allocations de chômage avec les revenus de droits d'auteur a été déposé par le groupe PS à la Chambre des représentants. J'espère que mes collègues accepteront de cosigner ces deux propositions à même de mettre enfin un terme à une injustice intellectuelle.

CRIC N°50-Cult9 (2018-2019)

(16)

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Ce sujet, tout comme le précédent, me paraît essentiel.

L'Union des artistes du spectacle (UAS), représentée par son président Pierre Dherte, m'a effectivement interpellée récemment par le biais d'une lettre ouverte. Cette lettre s'adressait également aux futurs candidats aux élections de mai 2019. Vous êtes donc, pour la plupart, aussi concernés. J'ose espérer que les débats que nous avons eus ici porteront également leurs fruits. Pour reprendre une de vos dernières déclarations, Madame Emmery, j'espère moi aussi que plusieurs d'entre vous soutiendront la proposition de loi. Ce n'est pas parce plusieurs ministres de l'action sociale n'ont rien fait depuis des années et au fil des différentes législatures qu'il faut continuer dans cette voie. Je vous remercie donc pour cette initiative.

du secteur professionnel des arts de la scène. Je n'ai pas besoin de mesures supplémentaires: j'en dispose déjà si je dois en faire usage dans les arrêtés qui ont été pris.

Comme je l'ai rappelé fréquemment à l'Union des artistes et à cette commission, nous ne disposons pas de base légale qui permettrait de fixer arbitrairement et en fonction d'un avis de ma part, ou forfaitairement sur la base de montants de subvention octroyés, des quotas d'activité ou d'emploi. C'est le projet spécifique de chaque opérateur en arts de la scène qui détermine son cahier de charges et sa subvention. Il n'y a dès lors pas de pourcentages transversaux d'un projet à l'autre. Nous pouvons par contre en faire un critère de subventionnement et d'évaluation, ce qui n'était pas le cas avant.

Monsieur Maroy, l'analyse et la publication des données chiffrées de l'emploi artistique pourront quant à elles avoir lieu sur la base des pre-

M. Matteo Segers (Ecolo). – Si ma question porte sur la «Lettre ouverte de l'Union des artistes du spectacle concernant le statut des artistes et l'emploi artistique», formulation utilisée par cette organisation, je rappelle que le statut d'artiste n'existe pas en Belgique! Les créateurs peuvent uniquement se prévaloir d'une disposition s'ils parviennent à justifier d'une activité qui stoppe alors les allocations de chômage. Le chantier visant à créer un tel statut a débuté voici quelques années. Deux priorités dégagées dans le cadre du programme «Bouger les lignes» sont évoquées dans la lettre de l'Union des artistes du spectacle.

La première priorité est la mise en place de cette fameuse concertation transversale qui est essentielle. Elle doit être transversale, mais pas

10 propositions UAS visant à améliorer le statut d'artiste

Pierre Dherte



Recommandation numéro 1 : supprimer les distinctions discriminatoires entre les différentes catégories de travailleurs des arts et permettre dorénavant à tous les artistes ainsi qu'à tous les techniciens de spectacle (vivant et enregistré) de bénéficier du mécanisme de la règle du cachet. Donc cette règle serait applicable pour des prestations effectuées dans les secteurs de l'audiovisuel, des arts vivants, des arts plastiques, de la musique, et de la littérature.

Recommandation numéro 2 : supprimer la règle visant le remboursement d'allocations non indemnisables (art. 48 bis) sous le régime de la règle du cachet. Cette règle de cumul alourdit fortement le travail administratif de l'ONEM, des artistes et des organismes de paiement. Elle est considérée comme injuste et discriminatoire et elle utilise un calcul compliqué et chronophage

Recommandation numéro 3 : élaborer dans les meilleurs délais une nomenclature commune des travailleurs des arts et des activités reconnues comme telles pour ces derniers. Par tous et pour tous ! Qu'il s'agisse d'activités artistiques, techniques et technico-artistiques, en vue d'une harmonisation efficiente d'application dédiée déjà à la dite règle du cachet en question mais aussi aux activités précises qui y seront dédiées.

Recommandation numéro 4 : dans la foulée, élaborer également dans les meilleurs délais un Cadastre de l'emploi artistique en correspondance avec cette nomenclature unifiée. Le fait qu'il n'y ait toujours rien à cet égard n'est pas une bonne nouvelle parce que tant que nous ne serons pas à même de définir l'emploi artistique et de le qualifier, il sera très difficile de vérifier que celui-ci est concrètement mieux soutenu, à tous niveaux de référence (déjà celui du champ d'application) !

Recommandation numéro 5 : diminuer le nombre de jours requis pour l'accès au « statut » et revoir les conditions de renouvellement :

1- Pour l'octroi initial : intention : diminuer le nombre de jours : exemple : nous pourrions préconiser pour tous les travailleurs des arts visés à la recommandation numéro 1: justifier 260 jours de travail, dont au moins 130 dans des activités artistiques, techniques ou technico-artistiques durant les 21 mois précédant la demande (les 130 jours en question étant éventuellement convertibles sous la règle du cachet) ;

2- Renouvellement annuel pour les années suivantes : intention : négocier ce curseur pour le renouvellement annuel du « statut », nous préconisons de revoir les conditions de ce renouvellement sur base d'un montant annuel en revenus, par exemple sous la règle du cachet, de 3.187,6 € à justifier sur maximum 2 ans. Soit 1.594€/an. 1.594€ équivalant sous la règle du cachet à 26 jours. 1.594€ pouvant être justifié sous 1 ou plusieurs contrats.

3- Nous suggérons un remboursement annuel d'allocations MAIS uniquement pour le nombre de jours éventuellement comptabilisés sous la règle du cachet pour renouveler son « statut » (non dégressivité des allocations). En d'autres termes, si on a justifié sur deux ans les 3.187,6 € sous contrat à la tâche (règle du cachet), il sera déduit sur deux ans, 52 journées d'allocations ($3187,6 \text{ €} / 61,3 = 52$).

Recommandation numéro 6 : supprimer les remboursements d'allocations exigés par l'ONEM pour les artistes interprètes et les auteurs percevant des droits voisins ou d'auteur. Les droits d'auteur et voisins ne sont pas une rémunération de travail en tant que tel et ne concernent pas une activité accessoire. Ils ne peuvent donc pas avoir de répercussions sur le montant des allocations.

Nous notons par ailleurs ici une discrimination évidente sachant que d'autres revenus mobiliers, tels des perceptions de dividendes ou des revenus issus de loyers, ne sont pas soumis au même genre de « pénalité » et de remboursement.

Recommandation numéro 7 : supprimer la règle stipulant que les artistes au chômage ne peuvent détenir un mandat d'administrateur dans des ASBL : pour des raisons incompréhensibles, les artistes au chômage ne sont pas autorisés à siéger dans un conseil d'administration (même lorsqu'il s'agit d'une ASBL culturelle qui n'octroie pas de jetons de présence). Il convient donc de supprimer cette règle, sachant déjà que l'ensemble des fédérations professionnelles agréées par le Gouvernement de la FWB sont constituées sous forme ... d'ASBL intégrant bien évidemment des artistes intermittents !

Recommandation numéro 8 : emplois convenables (Art. 31 de l'AM de 1991 et 2014) : actuellement, une offre d'emploi non artistique doit être acceptée si l'intéressé ne peut pas prouver 156 jours de travail, dont au moins 104 sous des prestations artistiques, dans les 18 mois qui précèdent l'offre. Nous préconisons que si l'intéressé justifie les conditions requises pour son renouvellement de « statut » (voir plus haut), il conserve automatiquement le niveau d'allocations le plus élevé et les organismes régionaux de l'emploi (FOREM, ACTIRIS, etc.) ne peuvent pas le convoquer en vue d'activer son comportement de recherche d'emploi ou lui offrir un nouvel emploi « non convenable ».

Recommandation numéro 9 : ouverture de certains droits sociaux adaptés aussi pour les artistes et intermittents : nous préconisons un alignement de certains droits sociaux fondamentaux, tels que ceux acquis déjà par les autres salariés. Nous recommandons d'accorder la même couverture sociale aux travailleurs du secteur créatif & culturel employés sous contrat de salarié de courte durée que celle accordée aux artistes employés sous contrat à durée indéterminée (jours de compensation, primes parentales, 13ème mois, etc. »).

Recommandation numéro 10 : nous préconisons que les activités para-artistiques connexes des artistes et intermittents éligibles au « statut » entrent en ligne de compte pour l'ouverture du droit aux allocations. Cela concerne notamment les activités para-artistiques d'enseignants et autres éligibles en tant que telles à l'accès du « statut ».

Lettre à la Ministre suite au rendez-vous au ministère

Pierre Dherte



Bruxelles, le 13 mars 2019

Madame la Ministre, chère Alda,

Nous vous remercions vivement pour la réunion que vous nous avez accordée ce mardi 12 mars en votre Cabinet, avec vos collaborateurs, ainsi que pour la qualité du dialogue que nous avons pu mener ensemble.

Nous sommes très heureux d'avoir pu une nouvelle fois partager avec vous certains constats et d'avoir été entendu sur les trois points repris dans notre **lettre ouverte de l'Union des Artistes**, vous étant – notamment - adressée le 23 janvier dernier. Cette lettre ouverte ayant également suscité un débat au Parlement le 4 février 2019 ainsi que le dépôt d'une motion reprenant ces trois points («statut», cadastre de l'emploi artistique + indicateurs de contrôle des % d'emploi artistique des opérateurs contrats programmés).

Nous vous remercions également d'avoir pu nous entendre en argumentaires sur chacun de ces points précis, en présence de délégations élargie de la SACD et de l'ARRF, et d'y avoir surtout répondu par plusieurs propositions concrètes.

Nous semblons donc d'accord pour envisager au plus vite et dans le calendrier que vous nous avez proposé, diverses mesures et actions visant à remédier en l'état de la situation actuelle.

Parmi ces actions et initiatives que vous nous avez évoquées, nous prenons acte de ce qui suit :

1.1 : « Statut » d'artiste et règles y relatives + Concertation transversale « Statut » (recommandation prioritaire numéro un de la Coupole « artiste au centre » + Plan Action 11 de BLL) :

1- Le Cabinet va initier, dans la foulée de la prochaine Conférence interministérielle de la Culture (CIM) qui aura lieu le 1^{er} avril 2019, UNE PLATEFORME DE CONCERTATION ET D'ACTION portant à circonscrire en amélioration certaines mesures visant à simplifier et rendre moins discriminatoires plusieurs règles actuellement en vigueur pour le « statut » social et fiscal de l'artiste et des travailleurs des arts, ainsi que sur les matières d'évolution des conditions socio-économiques de ces travailleurs ;

2- Cette PLATEFORME ne se limiterait pas à une seule réunion mais est ici envisagée comme un « **groupe de travail** » avec un « suivi » pouvant se prolonger jusqu'à la mise en place du futur Conseil Supérieur de la Culture, ce dernier ayant notamment parmi ses missions, l'analyse dudit dossier « statut » ;

3- Vous souhaitez voir associée l'**Administration de la FWB** à cette PLATEFORME;

4- Vous souhaiteriez aussi y voir associée l'Administration de votre homologue Sven Gatz, par au moins un de ses représentants ;

5- Cette PLATEFORME intégrera pour le moins déjà **les fédérations professionnelles** agréées et visées par le « statut » de l'intermittence en FWB et, de préférence également, certaines associations représentatives du nord du pays ;

6- Vous nous avez rappelé l'importance de l'accord **des deux Ministres de la Culture** afin de porter au Fédéral et vers le Ministre de l'Emploi, les conclusions qui émaneront de cette PLATEFORME ;

7- Vous comptez faire contribuer, associer ou initier, dans le cadre de cette Plateforme, **des études ou des rapports chiffrés**, objectifs et circonstanciés, portant sur les paramètres faisant débat et question sur ce dossier et ce, afin de circonscrire au mieux les critères d'analyse permettant de clarifier par des indicateurs précis la situation mise en questionnement ;

8- Vous nous avez évoqué la participation possible de **l'OPC** pour contribuer à ces « études » ;

9- Vous nous avez évoqué l'éventuelle participation de l'ONSS, via la personne de **Mme Anne Kirsch**, son Administrateur-général adjoint, pour aider la PLATEFORME à fournir certaines données chiffrées ;

10- Vous nous avez par ailleurs précisé **les trois points** que vous avez développés avec votre homologue **Sven Gatz** dans votre courrier commun au **Ministre Peeters**, à savoir :

1- La protection générale de la sécurité sociale dédiée aux travailleurs des arts émergeant aussi du chômage, avec certaines interrogations (soins de santé, avantages sociaux,) ;

2- L'accompagnement dédié pour les artistes au chômage, et également pour les artistes indépendants, le développement de l'entrepreneuriat culturel ;

3- Une adaptation nécessaire des mesures fiscales pour les artistes avec une définition clarifiée du terme « *oeuvre d'art* ». », notamment par rapport à la question du cumul des droits d'auteur et droits voisins avec des allocations de chômage.

1.2 : Cadastre des emplois artistiques :

1. L'objectif de cette « récolte » de données sur l'emploi artistique permettra d'obtenir des informations sur les parts des subventions affectées aux spécifiquement aux artistes et aux travailleurs des arts, de la part de chaque opérateur subventionnés par la FWB ;

2. Ce cadastre permettra de distinguer de manière lisible les objectifs atteints, voire insuffisants pour certains ;

3. Nous vous avons demandé de bien vouloir vous assurer que les critères d'emploi artistique seront bien respectés, tels que – déjà et au minimum – par l'ensemble des fédérations d'artistes et d'auteurs ainsi que de techniciens, soit les travailleurs des arts créant, exécutant ou interprétant des oeuvres ;

4. Vous nous avez indiqué votre volonté d'initier déjà, dans le cadre de la future PLATEFORME d'avril prochain, une réflexion chiffrée sur ce cadastre de l'emploi artistique, ce dernier devant faire l'objet d'une étude plus large en 2019 ;

5. Grâce ce cadastre, il sera possible de voir comment l'emploi artistique évolue sur la durée des contrats programmes des opérateurs ;

6. Vous nous avez rappelé ce que vous nous aviez déjà confirmé dans votre courrier du 28 mai 2018, à savoir que « les données chiffrées d'emploi artistique communiquée chaque année par les opérateurs dans leur rapport d'activité seront analysées et publiées par l'Administration générale de la Culture ».

1.3 : Pourcentages d'emploi artistique déterminés dans les contrats-programmes des opérateurs (arts de la scène) – Grilles d'évaluation FWB en cours d'examen :

1. Dans le cadre notamment des critères d'analyse des grilles d'évaluations destinées aux opérateurs en arts de la scène, ce cadastre permettrait déjà de lire et d'évaluer des informations utiles dès cette année : communication des montants affectés à l'emploi artistique, des % déterminés pour chaque opérateur, en fonction des catégories et des subventions des opérateurs, selon les salaires des hommes et des femmes, en fonction des apports en coproductions et en tax shelter, etc. ;

2. Prenant acte de votre volonté de ne pas négocier de % en amont avec les opérateurs, nous avons insisté auprès de vous pour que ces grilles d'évaluation (mi parcours) permettent au moins de circonscrire en lisibilité les marqueurs utiles dédiés à l'évolution et surtout la progression attendue à cet emploi artistique ;

3. Vous nous avez précisé que vous souhaitez dans un premier temps responsabiliser puis, le cas échéant, intervenir. Néanmoins, vous nous avez promis d'émettre une « *NOTE VERTE* » envers l'Administration pour interférer spécifiquement dans notre sens, et pour vous (nous) rassurer sur la pertinence et l'efficacité attendue quant aux fichiers Excel d'évaluation actuellement en cours d'examen ;

4. Vous nous avez précisé que cette procédure administrative (« note verte ») permettait à la Ministre d'interférer, à sa demande, auprès de l'Administration en vue de vous soumettre un rapport intermédiaire et vous permettre d'éventuellement trancher, en cas de positions différentes ou contradictoires avec les objectifs précités attendus par nos fédérations d'artistes, d'auteurs, et des travailleurs des arts concernés par cette évolution attendue d'emploi artistique ;

5. Tenant compte de nos nombreux rendez-vous et échanges de courriers avec vous sur ce sujet (UAS – SACD), nous vous avons donc demandé de bien vouloir nous confirmer, suite à cette « note verte » que les critères de progressivité de l'emploi artistique seront concrètement identifiés et balisés dans les grilles d'évaluation, tels qu'attendus ;

Nous sommes très heureux que nos échanges permettent d'affiner les mesures prises en faveur des créateurs et artistes, des travailleurs des arts, de les rendre plus effectives et lisibles en matière d'emploi artistique, et porteuses d'espoir, notamment pour les plus jeunes. Nous vous remercions pour vos différents engagements clairs sur ces différents points précités avancés lors de notre dernière réunion.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous confirmer ces différentes propositions.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, des décisions importantes que vous nous avez annoncées et que nous appuyons entièrement.

Réponse de la ministre de la Culture à la lettre de l'Union des Artistes

Bruxelles, le 30 avril 2019

Monsieur le Président,
Cher Monsieur Dherte,

Faisant suite à notre réunion du 12 mars 2019 en mon cabinet, je vous informe que j'ai chargé mon administration d'organiser avant la fin de la législature la première réunion du groupe de travail sur l'emploi artistique et le statut d'artiste, évoqué ensemble.

Dans l'attente de la mise sur pied du Conseil Supérieur de la Culture, ce groupe de travail poursuivra la réflexion sur le statut d'artiste entamé en début de législature, et ayant donné lieu notamment aux recommandations formulées dans *Bouger les Lignes* et aux propositions communes soutenues par le Ministre Gatz et moi-même auprès des Ministres de l'Emploi et en Conférence Interministérielle Culture.

Conformément à nos échanges, la réflexion portera :

- sur les améliorations à apporter aux statuts des travailleurs intermittents des métiers de la création en Belgique ;
- sur les données relatives à l'emploi artistique en CFWB.

Mon administration reviendra vers vous prochainement pour préciser les modalités de cette réunion.

En restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Monsieur Dherte, l'assurance de ma parfaite considération.



La Ministre
Alda GREOLI

Mémoire pour la parité des femmes et des hommes dans le secteur culturel



Introduction au mémoire

Fièremment, l'UAS est une des 17 organisations signataires du mémoire « pour la parité des hommes et des femmes dans le secteur » que vous trouverez à la suite de cette petite introduction.

Le texte n'a besoin d'explication, il est clair dans son constat et dans ses propositions. Mais permettez-moi d'attirer votre attention sur ce paragraphe de la page 39 :

« Les organisations signataires, dans les limites de leurs moyens, s'engagent à développer les actions qui sont les leurs pour mettre en oeuvre la parité au sein du secteur culturel, dans leur fonctionnement interne et à travers leur travail fédératif (par la sensibilisation, l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance, en encourageant des candidatures féminines au sein de leurs réseaux là où la parité n'est pas encore atteinte, etc.). »

Au sein du C.A. de l'Union des Artistes, la parité n'est pas atteinte.

Pourquoi ? Ce serait bien ridicule de la refuser tout en signant ce texte.

Simplement, au moment où les candidatures pour le CA se déclarent, quand il faut renouveler les administrateurs, il n'y a pas assez de candidatures féminines pour atteindre cette parité. Ce qui explique la composition actuelle du conseil d'administration.

Soyons encore plus clair, dans l'état actuel du CA, les candidates seraient immédiatement reçues, une seule voix leur suffirait. C'est pourquoi, signataires de ce mémoire, nous lançons un appel pour que plus de femmes présentent leur candidature comme administratrices.

Nos membres sont en bonne partie des femmes, il est donc temps que la composition du CA reflète cet état de fait.

Mesdames, nous comptons sur vous !

Bernard Breuse

Pour la parité des femmes et des hommes dans le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles

Introduction

Le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles a pour missions d'intérêt public, notamment, l'égalité des droits, l'émancipation, la justice (principe général) et l'épanouissement. Au regard de telles responsabilités, il constitue un lieu essentiel et emblématique de la mise en oeuvre concrète de l'impératif de l'égalité femmes-hommes.

Pourtant, s'il y a plus de professionnelles que de professionnels dans le secteur culturel, les femmes sont, à compétences égales, minoritaires aux postes de pouvoir.

Les actrices et acteurs de terrain qui contribuent au développement de la culture constatent qu'à de nombreux endroits, la parité ne représente pas un axe de travail politique prioritaire.

Dans ce contexte, des fédérations et organisations culturelles se déclarent prêtes à porter des revendications pour encourager un changement de modèle de société.

Pour les fédérations et organisations signataires de cette déclaration, une action volontariste est nécessaire pour atteindre une égalité de représentation entre les hommes et les femmes dans le monde culturel.

C'est de leur responsabilité mais aussi et, certainement, de celle des pouvoirs politiques en réponse aux attentes et aux urgences, d'assurer la parité par des propositions de réglementations innovantes comprenant des mesures propres à les rendre effectives.

Les organisations signataires se réfèrent à l’affirmation du principe d’égalité femmes-hommes dans la loi belge :

- L’inscription de l’égalité hommes-femmes dans la Constitution belge le 8 mars 2002 ;
- Les dispositions légales fédérales existantes qui favorisent le respect de l’égalité femmes-hommes
(liste non exhaustive) :
 - La loi « gender mainstreaming » (2007) ;
 - La loi visant à lutter contre l’écart salarial entre hommes et femmes (2012) ;
 - La loi Sexisme (2014) contre le sexisme dans l’espace public et les formes de harcèlement sexuel ;
 - La loi sur le bien-être au travail (1996) ;
 - Le nouveau code (2017) sur le bien-être au travail ;
 - Le décret anti-discrimination (2008) de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ;
 - Le décret Parité wallon (2014) pour les associations agréées par la Région ;
 - Le décret de la FWB visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs (2014) et le Rapport final d’évaluation des mesures d’application y relatives (2018) ;

Les organisations signataires fondent leurs recommandations sur l’état des lieux suivant :

- L’abandon du projet de décret sur la participation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d’administration des associations financées par la FWB ;
- La complexité ou l’inadaptation des moyens légaux prévus pour entraîner les effets attendus, atteindre les objectifs et le manque de moyens juridiques et matériels alloués à leur mise en oeuvre pour les mesures consacrées par plusieurs des textes en référence (supra) ;
- La surreprésentation des hommes aux postes de responsabilité et à des fonctions plus rémunératrices
- La disproportion des moyens alloués entre les institutions ou compagnies dirigées par des hommes et celles dirigées par des femmes ;
- La persistance de pratiques discriminatoires qui ont pour effet d’entraver la carrière des femmes (effets dits du « plafond de verre » et de la « cage de verre ») ;
- Le manque de données objectives quant à l’état du secteur culturel en matière d’égalité femmes-hommes ;
- Les préoccupations exprimées au sein du secteur culturel, et les expériences de discriminations

qui y sont vécues, ont entraîné plusieurs démarches professionnelles et citoyennes rassemblant un nombre important de personnes issues du secteur culturel. En 2018, se sont formés, entre autres, le mouvement F(s) qui rassemble un millier de femmes praticiennes ou proches des Arts de la Scène, les rencontres « Pouvoirs et dérives dans les Arts de la Scène » et l'étude « Deuxième scène » menée par la Cie Ecarlate qui fait l'état des lieux des inégalités de droits et dans les pratiques entre les hommes et les femmes dans le domaine du cirque, de la danse et du théâtre ;

- La volonté de dialogue montrée par la Ministre de la Culture au sujet de la parité femmes-hommes et son inscription dans sa note de politique générale ainsi que l'intégration de mesures pour la parité dans des réformes portées par la Ministre, tel que le projet de décret sur la nouvelle gouvernance culturelle adopté en séance plénière du 27 mars 2019.
- L'existence de cadres légaux qui montrent une certaine efficience en termes de pratiques¹ et qui pourraient servir d'exemple ;
- L'existence d'outils de sensibilisation à de bonnes pratiques en matière de parité et de gouvernance comme le « Guide pour l'égalité des femmes et des hommes dans les asbl » édité par le Centre pour l'Egalité des Chances et « Notre gouvernance » développé par la Fondation roi Baudouin ;
- La participation de représentant-es politiques aux organes de gouvernance des associations culturelles : une représentation paritaire des hommes et des femmes dans les fonctions de représentation des pouvoirs publics aurait un impact positif en termes d'équilibre.

¹ Notamment, le nouveau décret des Centres culturels (2013) qui régleme la procédure de sélection des directions, rationalisant et démocratisant ainsi l'accès à ces postes.

Les organisations signataires s'entendent pour défendre collectivement les objectifs communs suivant :

- Un objectif d'égalité juridique et sociale :
 - Permettre un égal accès aux fonctions de direction et aux postes de responsabilité et veiller à l'égalité de rémunération dans ces fonctions ;
 - Assurer une attribution équitable des moyens de production et de subventionnements ;
- Un objectif de mixité : veiller à instaurer la mixité au niveau des réseaux (direction d'établissements, composition des jurys, commissions etc.) mais aussi au sein des établissements par catégories de personnel (équipes artistiques, techniques, administratives) et dans les choix des opérations culturelles.
- Un objectif de démocratisation, de vitalité et de renouvellement du secteur culturel :
 - Au niveau de son organisation interne (activités, opérations, instances, ...)
 - Au niveau du public et des usagers (communication, accueil, ...)

Les organisations signataires, dans les limites de leurs moyens, s'engagent à développer les actions qui sont les leurs pour mettre en oeuvre la parité au sein du secteur culturel, dans leur fonctionnement interne et à travers leur travail fédératif (par la sensibilisation, l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance, en encourageant des candidatures féminines au sein de leurs réseaux là où la parité n'est pas encore atteinte, etc.).

Recommandations des signataires

Balises de lecture des recommandations :

- Les organisations signataires soulignent l'importance de mesures politiques qui ne reportent pas l'entière responsabilité de leur mise en oeuvre sur les opératrices et opérateurs culturel·les : le gouvernement doit se donner les moyens des dispositions qu'il prend et veiller à ce que celles-ci n'engendrent pas de lourdeurs administratives supplémentaires.
- Les organisations signataires sont conscientes que la question du pouvoir dépasse les considérations de parité: elle est inextricablement en lien avec la question de la gouvernance et les problématiques y attachées (bien-être au travail/harcèlement,...) qui n'entrent pas dans le cadre de ce texte.
- Les efforts en matière de parité doivent se doubler d'une attention particulière à la mixité (de race, de conviction, de statut socio-économique, d'orientation sexuelle, d'état physique ou mental, d'âge,...) dans les mesures politiques prises en faveur d'une distribution équilibrée du pouvoir dans le secteur culturel.

Les organisations signataires recommandent :

L'établissement, au plus vite et prioritairement, d'un plan transversal et sectoriel pour la parité dans la culture. Ce plan transversal doit être intégré à la prochaine déclaration de politique générale.

Celui-ci s'appuie sur les axes suivants :

- Travailler activement et formellement à la prévention par :
 - L'information et promotion des outils existants ;
 - La formation ;
 - L'accompagnement ;
 - La mise en place de services d'aide ;
 - Le soutien à l'organisation d'initiatives culturelles s'impliquant dans leur mise en oeuvre et la reconnaissance du travail déjà développé par des organisations du secteur afin de leur permettre de poursuivre leurs démarches.
- Appliquer de manière effective les textes existants en matière de parité en FWB.
- Adapter les cadres législatifs pour encourager la parité : relancer l'avant-projet de décret sur la parité en FWB et mettre en place des dispositifs par secteurs et en fonction de leurs spécificités. Adapter et intégrer la parité dans le cadre législatif de la FWB, tant dans les dispositifs transversaux que spécifiques et sectoriels. La formulation des textes de loi doit être inclusive.
- Identifier les études existantes en matière d'égalité femmes-hommes dans le secteur culturel, au sens large et à tous les niveaux de pouvoir et, selon les vides identifiés, mettre en oeuvre la production d'indicateurs via des études objectivées. Celles-ci devraient inscrire des

recommandations pour répondre aux écueils identifiés. Les résultats de ces études, menées annuellement et périodiquement, devraient être inscrits dans un rapport annuel et dans le rapport de fin de mandature. Une évaluation des cadres législatifs existants devrait également être prévue.

- Activer un groupe de travail permanent réunissant des représentant·es du secteur culturel et du monde politique pour identifier les cadres légaux sur lesquels travailler, dans une optique multimodale (sectorielle et transversale) et de synergie avec le terrain. Assurer que ce travail puisse être mené secteur par secteur et permettre des modifications légales spécifiques lorsque c'est nécessaire.
- Garantir le maintien du dialogue établi entre le gouvernement et les initiatives existantes en matière d'égalité femmes-hommes dans le secteur culturel.

Organisations signataires :

Association des Centres Culturels (ACC)
 Association des Programmateurs Professionnels (Asspropro)
 Association des Techniciens Professionnels du Spectacle vivant (ATPS)
 Chambre des Compagnies Théâtrales pour Adultes (CCTA)
 Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse (CTEJ)
 Concertation des arts de la rue, des arts forains et du cirque (Aires Libres)
 Culture et Démocratie
 Fédération des conteurs professionnels (FCP)
 Hors Champ
 La Concertation asbl
 PointCulture
 Quadrature du Cercle
 Rassemblement des Acteurs du secteur chorégraphique (RAC)
 Réseau des Arts à Bruxelles (RAB)
 Réseau des professionnels en Centres culturels (ASTRAC)
 Théâtre action (FTA)
 Union des Artistes (UAS)



La gratuité dans les théâtres

Voici comment les choses se déroulent : vous vous présentez, sans réservation au guichet à l'entrée, vous présentez votre carte de membre de l'Union des Artistes du Spectacle (en ordre de cotisation !), vous serez inscrit sur une liste d'attente. Si au moment de fermer les portes de la salle, des places sont disponibles, vous entrez gratuitement (ou à tarif réduit). Voilà, c'est aussi simple que ça. Attention, des conditions particulières s'appliquent donc dans certains théâtres !(voir ci-dessous)

La carte de membre est donc indispensable ! N'hésitez pas à contacter Frédéric Van Linthout au bureau de l'Union pour en demander une copie si vous l'avez égarée... Cette carte vaut plus qu'une réduction !...

Voici la liste des théâtres participant actuellement à notre action.

La Balsamine
Le Théâtre de Namur
Le Théâtre de Poche
L'Atelier-Théâtre Jean Vilar *
La Comédie Claude Volter
Le Théâtre 140
Le Théâtre Le Public
Le Théâtre Royal du Parc
Le Rideau de Bruxelles
Le Théâtre Varia *

() Conditions particulières :*

Théâtre Jean Vilar :
Réservation préalable indispensable.

Théâtre Varia :
Les exonérations pour les membres de l'UAS ne sont valables que sur la première semaine de représentations et ne concernent que les créations. En dehors de la première semaine : réduction du prix d'entrée à 5 €. Pas de places exonérées sur les accueils et sur les reprises. Les personnes qui accompagnent les membres ont droit à une place à 8 € sur l'ensemble des spectacles. La carte de membre UAS donne droit à une place à 5 € sur tous les spectacles autres que les créations.

Par ailleurs, **le Théâtre des Martyrs** octroie, sans réservation, un tarif réduit à tous les membres en ordre de cotisation, sur présentation de la carte, au prix de 7€50.

Le Théâtre National fait de même, au prix de 7€ (en dernière minute, sans réservation et sur présentation de la carte de membre).

WWW...

Le site internet :

www.uniondesartistes.be

L'adresse électronique de l'Union des Artistes :

info@uniondesartistes.be

(Merci de nous signaler tout changement d'adresse mail via cette adresse)



Le groupe Facebook
Union des Artistes du Spectacle

Le profil Facebook
Artistes du Spectacle
ouvert à tous.



Le compte Twitter
@UnionArtistesBE

Fonds Norma Joossens



Comme vous le savez sans doute, l'Union des Artistes a reçu des subsides du Fonds Norma Joossens pour venir en aide aux comédiens retraités ou en voie de l'être, qui ont des difficultés financières. Ce projet est géré par la Fondation Roi Baudouin.

Trouver des membres dans le cas nous demande du travail mais nous avons au moins la possibilité de les contacter.

Notre accord avec le fonds prévoit que nous puissions aussi aider les comédiens en difficulté **qui ne sont pas membres**.

C'est pourquoi je vous invite si vous en connaissez, à nous signaler ces personnes.

L'Union est avant tout au service de ses membres, mais dans le cas présent, je trouve qu'il est important pour nous de nous ouvrir à ces personnes en difficulté car nous sommes la seule institution francophone à pouvoir les aider grâce à ce fonds.

Merci à vous d'être attentif aux besoins des autres.

Jean-Henri Compère

Collecte des Petits Sabots

Saison 18-19

Un tout grand merci à tous les collecteurs, collaborateurs, caissiers et autres responsables de collecte des Petits Sabots. Vous faites un travail formidable, essentiel pour la poursuite de notre activité philanthropique !

Théâtres	Recettes
Théâtre royal du Parc	19568,94
Atelier théâtre Jean Vilar	14851,80
Théâtre royal de la Monnaie	7541,17
Théâtre Le Public	6423,32
Théâtre National	4533,33
Comédie Volter	4945,00
Théâtre royal des Galeries	4455,19
Théâtre des Martyrs	2691,84
Comédie de Bruxelles	2329,88
Théâtre Varia	2222,98
ABCD	2177,90
Théâtre de la Toison d'Or	2167,50
Le Rideau de Bruxelles	1486,54
Théâtre de la Valette	1416,00
Théâtre de la Vie	1261,78
Wolubilis	1186,58
Théâtre de Liège	725,61
Atelier 510	506,91
Théâtre royal de Namur	<i>en attente</i>
Foo rire	252,30
TOTAL	80744,62

Naissances

Deux bambins...

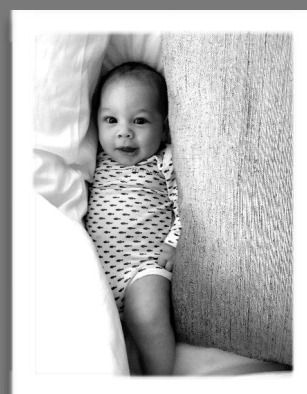
sont arrivés dans le monde des artistes ces derniers mois.

Nous leurs souhaitons la bienvenue, une belle vie remplie de surprises et beaucoup de bonheur ainsi qu'à leurs parents.

Eno

né le 23 septembre 2018

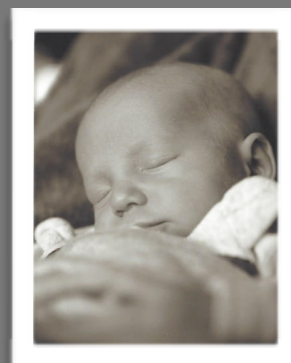
Fils d'Olivia Harquay et Alexis d'Huart



Nelson

né le 14 septembre 2017

Fils de Delphine Moriau et Olivier Peeters



Homages

Jean-Pierre Friche



Jean-Pierre, Je ne parlerai que de nous deux ;
Nous nous sommes rencontrés en 1981. Le lendemain, tu débarquais chez moi avec tes valises. Je préparais un nouveau spectacle de cabaret aux Jardins Suspendus, établissement qui connut ses heures de gloire dans les années '80 ; je l'affirme sans prétention ni cabotinage car si nous avons connu un tel succès c'est en grande partie grâce à toi. C'est sûr, tu savais déjà jouer Molière, Marivaux, Brisville, Gombrowitch ou Victor Hugo, Roussin ou Feydeau. Mais voilà que tu as voulu participer à la revue des Jardins.

Tu campais une May West arrogante, une Marilyn Monroe plus vraie que nature, une Mireille Mathieu à mourir de rire et aussi Judy Garland, Annie Girardot, la Traviata ou Bette Midler.

Bientôt, tu m'as entraîné sur les planches du théâtre. Tu as osé appeler Jacques Lippe qui rêvait de petites salles et ce fut le début d'une collaboration avec André Debaar, Vivianne Collet, Robert Roanne, Xavier Dumont, Isabelle Paternotte, Anne-Marie Cappeliez, Paule Herreman, Françoise Oriane... Et puis ce fut le coup de génie : à ton initiative, nous avons monté Le Père Noël est une Ordure avec Noël Baye puis Christian Heck, Xavier Dumont puis Pierre Dherte, Monique Ramon etc... sans oublier l'incomparable Georges Bossair dans le rôle de Mr Prescowitch.

Nous jouions tous les jours de la semaine sauf le vendredi qui était réservé à la revue burlesque ce qui impliquait de démonter et remonter les décors pendant la nuit. Tu n'étais pas bien costaud à l'époque mais tu m'aidais à tout porter.

Puis tu as créé ton agence de presse et de promotion et ce fut mon tour de t'épauler. Nous avons aussi travaillé ensemble durant 7 années au Festival de Spa et tu fus à l'origine des premiers spectacles du Karreveld. Là aussi tu as démontré ta ténacité et ton perfectionnisme.

Nous avons connu des moments financièrement difficiles mais je ne regrette rien car grâce à toi, j'ai rencontré tellement d'acteurs, de stars de la chanson et de la danse, de journalistes et de régisseurs.

Et puis c'est toi qui m'a poussé sur les planches du théâtre, moi qui ne faisais que de la variété. Merci à toi.

Les 28 années que nous avons, passées ensemble ont été fructueuses en rencontres et en passion. Nos beaux voyages et notre vie à Rebecq me reviennent en mémoire.

Je me fais le porte parole de ceux qui ont travaillé avec toi aux Jardins Suspendus et qui ont eu le bonheur de partager ton talent mais que l'éloignement géographique a empêché d'être présents aujourd'hui.

Francine, Zizi comme on l'appelle, qui vit en Australie, Sophie à Ibiza, Guy-Guy à Cotignac, Joël à Toulouse, Petit Marc à Marseille. Une pensée particulière pour Nathalie qui vient de subir une petite intervention. Tous sont effondrés. Merci à Marie-France pour sa présence, Anne-Marie Cappeliez et Bernard Damien qui ont fait le déplacement depuis la Bourgogne. , Bernard qui avait mis en scène JP dans un Marivaux, tout à ses débuts.

Merci à vous tous d'être là : comédiens, directeurs, producteurs, artistes de variété, régisseurs et amis.

Voilà Jean-Pierre, tu vas peut-être rejoindre nos chers disparus : Annyvonne qui nous a si souvent reçus en Bretagne, Paule Herreman, Gérard Vallet et Jacques Lippe devenus nos amis très chers, Marie-Jeanne et Marco des Jardins Suspendus disparus trop tôt et de la même manière , tes parents que j'ai tant appréciés

Mais aussi quelques célébrités dont tu t'es si bien occupé lors de leurs tournées en Belgique : Philippe No

Ton départ nous affecte tous car nous t'aimions.

Adieu Boubou

Et comme tu étais un rien cabotin, je t'applaudis.

Daniel Martin

Jean-Pierre, l'homme et l'artiste multiple. Sa rencontre au Conservatoire Royal de Bruxelles (nous avons eu André Debaar comme professeur) fut déterminante pour moi. Il m'apprit beaucoup dans différents domaines artistiques comme la poésie, la danse, la littérature, la chanson (notamment Barbara, Brassens et Brel) la musique classique (Stravinsky) et la peinture (il peignait lui-même de magnifiques tableaux en noir et blanc) Nous échangeons nos découvertes avec enthousiasme. A cette époque il était encore jeune et « angélique ». J'ai toujours senti qu'il cherchait une sorte d'absolu, une « inaccessible étoile ». Il aimait la vie et en savourait les meilleurs moments, spirituels et charnels. Il me semble, et cela n'engage que ma perception, qu'après un début brillant en tant que comédien, Jean-Pierre fut « **blessé** » par une certaine réalité du métier qui ne correspondait pas toujours à son idéal d'artiste. Il cicatrisa cela en se lançant à corps perdu dans le bouillonnement culturel et dans une vie sentimentale intense. Jean-Pierre avait aussi ses faiblesses et ses manques, comme nous tous. Le tourbillon de la vie l'amenait parfois sur des terrains moins faciles mais toujours il ambitionnait de relever le défi. Il fut comédien, metteur en scène, peintre mais aussi attaché de presse, producteur et diffuseur. IL fut notamment l'attaché de presse et diffuseur de l'asbl Alter Ego où en tant que « directeur artistique » je lui demandai de collaborer notamment pour des spectacles poétiques et musicaux (Vian, Tardieu, Norge..) et pour des créations humoristiques à La Samaritaine avec Bernard Cogniaux, Audrey Englebert, Stéphanie Blanchoud, Alexis Goslain, Patrice Mincke, Martine Willequet et bien d'autres. Je pus, pendant cette période où nous collaborions, découvrir les difficultés inhérentes à cette profession particulière. Jean-Pierre a donc vécu presque tous les « métiers » du spectacle et, pour ce que je sais, notamment au service du Rideau de Bruxelles, du Théâtre Le Public, du Théâtre National et du Théâtre de Namur (Gestion d'évènements) Il fut attaché de presse au festival de théâtre de Spa où nous avons passé de bons moments quand j'y jouais. Il créa son agence « Jean-Pierre Friche » qui se trouvait dans mon quartier à Ixelles. Il a aussi travaillé à la RTBF et notamment avec Bernadette Abbraté. Je m'arrête là car d'autres connaissent mieux sa carrière multiple.

Notre rencontre a marqué le début de ma carrière et les souvenirs professionnels et privés ne s'effaceront jamais de ma mémoire. Derrière son humour parfois corrosif, son ambition et son besoin d'agir, se cachaient l'enfant et l'adolescent sensibles qui ne le quittèrent jamais.

Je ne le voyais plus beaucoup depuis des années et le croisais parfois à St Idesbald à la côte avec son compagnon Paul qui lui a permis de trouver une sérénité et une « pêche » (normal au bord de la mer) qui le rendait heureux. Il créa avec Paul Van Mulder l'asbl Dune Productions.

Son départ subit m'a laissé sans voix. Même si nous savons que notre passage sur terre est éphémère, c'est toujours une injustice de mourir si tôt et de façon inopinée.

Je te remercie, Jean-Pierre, d'avoir été parmi ceux qui m'ont vraiment donné, appris et fait grandir. Merci pour ton investissement constant dans le domaine artistique.

Christian Labeau

Raymond Pradel



Il aimait la vie.

Il aimait le théâtre.

Il aimait ses amis.

Il aimait son seul amour.

Il aimerait vous dire...Merci.

Michèle Robson

Hommage à Anne Marev

Bernard Breuse



Un hommage à Anne Marev.

Je me permets de rendre hommage dans ces colonnes, à titre personnel, à un actrice qui ne faisait pas partie de l'Union. Jacques Monseu m'a même raconté que cette dame ne fut pas avare d'injures à son égard - à l'égard de l'Union. Et il est vrai qu'elle avait un caractère de cochon, Anne Marev...

Il fut un temps où les avis, au sein de la profession, étaient très partagés - c'est le moins qu'on puisse dire- sur l'UAS. Certains n'y voyaient qu'une organisation conservatrice, voire réactionnaire, alors que pour d'autres, c'était une brave vieille dame philanthrope, dont les positions reflétaient avant tout l'âge de ses membres et du CA.

Cela témoignait aussi, outre les inimitiés inhérentes à ce métier, d'une ligne de partage qui a un jour existé sur les scènes francophones entre le « jeune théâtre » (appellation contrôlée qui recouvrait en son temps tout le théâtre qui n'était pas institutionnalisé) et le reste.

Aujourd'hui je pense que cette polémique est éteinte et que cette ligne de partage s'est déplacée.

L'Union a rajeuni (je ne parle pas de moi...) et, par son dynamisme sur différents fronts, elle montre qu'elle essaie de toujours mieux défendre ses membres, mais aussi, indirectement, tous les comédiens, les chanteurs, les interprètes qui partagent avec eux les mêmes réalités, les mêmes difficultés, les mêmes joies et les mêmes scènes.

Et c'est dans ce sens que j'ai écrit les lignes qui suivent, simplement comme l'hommage du débutant que j'ai été à une grande actrice.

31 janvier 2019

J'ai appris dernièrement le décès d'Anne Marev.

J'ai eu la chance de jouer deux fois avec elle.

D'abord, en 1982. A l'époque, elle reprenait « Madame Marguerite » de Roberto Athayde.

C'est un monologue, mais il se fait que, à la fin du spectacle, un étudiant, un soit-disant étudiant (moi en l'occurrence) montait sur scène, fouillait dans le sac de Madame Marguerite qui s'était absentée, y trouvait des bonbons, les jetait aux spectateurs, fouillait encore, en ressortait un revolver et se tirait une balle dans la tête.

De quoi était-ce la métaphore, je n'en sais rien, de l'état de la jeunesse au Brésil, sous la junte militaire ? (Athayde était un auteur brésilien et la dictature au Brésil a duré jusqu'en 1985)

Je n'en sais rien, j'invente, je n'avais pas rencontré le metteur en scène à l'époque (il est mort depuis, c'était André Ernotte), parce que c'était une reprise du TNB pour quelques dates en tournée, que ce que j'avais à faire était assez simple, et qu'on avait sans doute plus besoin du metteur en scène : mon air juvénile était ce qui me rendait crédible.

Ce dont je suis sûr aussi, c'est d'avoir observé plusieurs fois, de la salle, Anne Marev qui déroulait tranquillement son talent, j'allais dire, mine de rien, avec le plus grand naturel. Tellement qu'on avait l'impression que c'était facile.

Et en rentrant dans sa voiture qu'elle conduisait pour m'emmener dans cette tournée, elle me racontait sa vie.

Je l'ai recroisée sur un plateau une autre fois. C'était lors de la création des « Misérables » en 1985, elle y jouait la mère Thénardier. Et là encore, elle disait son texte comme si elle l'inventait à la seconde, avec un sens du phrasé étourdissant, un merveilleux legato, une dynamique qui allait du mezzo voce à l'explosion en une seconde et une présence redoutable et magistrale.

Pour avoir depuis un peu réfléchi à ce qu'est le théâtre, quand je pense aux rencontres que j'ai faites avec des gens de cette qualité (et j'espère bien que ce n'est pas fini), je dois bien dire que voir une telle actrice en scène, ça vous réconcilie (si tant est qu'on soit fâché avec lui) avec ce métier, quoi qu'il en soit de la production dans laquelle on joue (les « Misérables, c'était incontestablement du théâtre « à l'ancienne », certain diront du théâtre « théâtre »).

Ce que Anne Marev vous offrait, à travers cette technique qu'elle ne montrait pas, c'était un instantané de vérité sur l'humanité, sans concession et d'une grande vitalité.

Et à quoi sert fondamentalement le théâtre, sinon à faire ça ?

Je n'ai plus recroisé Anne Marev par la suite. Cela fait donc à peu près 33 ans que je n'ai pas eu l'occasion de la saluer.

C'est ce que je fais ici, avec émotion.

Bernard Breuse

Conseil d'administration

Suite aux élections de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du 18 mars 2019 :

Président : **Pierre Dherte** (2019-2021)
Rue Isidore Verheyden, 10 02/514 09 43
1050 Bruxelles pierre@dherte.com 0475/55 40 61

Vice-Présidents :

Jacques Monseu (2018-2021)
Bd G. Van Haelen, 43 02/346 56 29
1190 Bruxelles jacquesmonseu@hotmail.com 0477/50 07 46

Julie Basecqz (2017-2020)
Rue Comte de Meeus, 19 0475/31 64 31
1428 Lillois info@juliebasecqz.com

Secrétaire générale trésorière:

Audrey Devos (2017-2020)
Clos de la Ballade, 29/9 0497/22 59 46
1140 Bruxelles audrey.devos@yahoo.fr

Administrateurs:

Stéphane Ledune (2018-2021)
Rue Molensteen, 50 0479/27 33 07
1180 Bruxelles stephane.ledune@gmail.com

Bernard Breuse (2017-2020)
Rue Jan Bollen, 11 0499/276074
1020 Bruxelles bernardbreuse@skynet.be

Magali Genicq (2019-2021)
Avenue Ducpétiaux, 148/9 0496/51 44 75
1060 Bruxelles magaligenicq@hotmail.fr

Thibaut Delmotte (2019-2021)
Place Saint-Denis, 46/2 0486/684 902
1190 Bruxelles thdelmotte@gmail.com

Alec Mansion (2017-2020)
Avenue des Cerisiers, 138 0476/623 867
1200 Bruxelles macmansion1@gmail.com

Union des Artistes du Spectacle

Avantages offerts



UNION DES ARTISTES

Avantages offerts par l'Union des Artistes :

(Avantages accordés sur demande écrite aux membres affiliés depuis un an minimum et en règle de cotisation)

1. Allocation de naissance
186 € par enfant.
Document à fournir:
photocopie de l'acte de naissance. La demande doit parvenir à l'Union dans un délai maximum de 6 mois.

2. Allocation de décès
496 € en cas de décès d'un membre aux héritiers directs OU à la personne qui assume les frais de funérailles. Documents à fournir: photocopies (acte de décès et frais funéraires).

3. Allocations trimestrielles après un minimum de 20 ans de présence à l'Union:

- de 65 à 69 ans (95 €)
- à partir de 70 ans (115 €)

Document à fournir:
photocopie de la carte d'identité. Dans tous les cas, indiquer le numéro de compte bancaire sur lequel la somme sera versée.

Sous certaines conditions:

1. Intervention dans les frais de maladie, d'hospitalisation, de prothèse, ...
2. Prêts d'argent sans intérêt.
3. Conseils juridiques relatifs à la profession assurés par Maître Evelyne Esterzon (première consultation gratuite, après approbation du conseil d'administration).
4. Dons en argent et aide dans les cas graves.

Depuis 2012,

accès gratuit dans les théâtres

sur présentation de la carte de membre. (voir conditions)

De plus :

Depuis 2007, l'Union est agréée par le gouvernement de la Communauté française en tant qu'ORUA (Organisation Représentative d'Utilisateurs Agréée). Nos administrateurs assurent la défense morale de vos professions dans plusieurs instances officielles de décision et de concertation.

D'autre part, l'Union s'efforcera, dans la mesure du possible, de vous donner les renseignements ou d'orienter les recherches qui vous seraient nécessaires pour toute démarche utile à l'exercice de votre métier.

La qualité de membre permet d'être repris dans le fichier Cinéma-TV que l'Union met en permanence à la disposition de tous les employeurs intéressés.

Demande d'admission

Union des Artistes du Spectacle



Questionnaire d'adhésion :

Pseudonyme : -----

Patronyme : -----

Prénoms : -----

Lieu et date de naissance : -----

État civil : -----

Nationalité : -----

Nom & prénom de l'époux(se) : -----

Activité dans le spectacle : -----

Date des débuts : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

Fax : -----

Portable : -----

Courriel : -----

N° de compte bancaire : -----
(IBAN)

*En sollicitant mon admission à l'Union des artistes en qualité de membre effectif, je m'engage à payer ma cotisation au début de chaque année (soit 30 €) sur le compte **BE57 0000 2071 3035** et à me conformer aux statuts qui régissent l'association.*

Questionnaire pour notre fichier :

Couleur des yeux : -----

Couleur des cheveux : -----

Corpulence : -----

Taille : -----

Sports pratiqués : -----

Langues parlées couramment : -----

Autres aptitudes spéciales : -----

Observations : (détails complémentaires que vous aimeriez faire connaître)

Je certifie par la présente que les informations ci-jointes sont exactes et actuelles

Signature du candidat: -----

Parrainage : 1 membre de l'Union depuis un an au moins. (Le parrain certifie que le candidat est professionnel)
Le nom en MAJUSCULE et la signature :

Joindre :

- **1 photo d'identité** pour la carte de membre,
- **1 photo de qualité** pour le fichier,
- **1 C.V.** avec les rôles principaux joués, le nom des metteurs en scène ou réalisateurs ainsi que des théâtres ou productions cinématographiques, lyriques, musicales ou chorégraphiques.

Envoyez votre demande à :

UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE

Rue Marché aux Herbes, 105/33 - Galerie Agora
1000 Bruxelles

Tél. & Fax : 02/513.57.80

Courriel: info@uniondesartistes.be

Site Internet : <http://www.uniondesartistes.be>